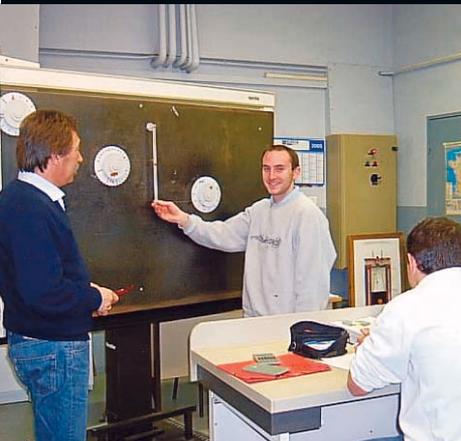


Bimestriel n°50 - 1 €
Janvier-février 2006

le monde des Artisans

Édition de Haute-Garonne



**CAMPAGNE TAXE
D'APPRENTISSAGE : SIMPLIFIEZ
VOS DÉMARCHES LIRE P. 8**

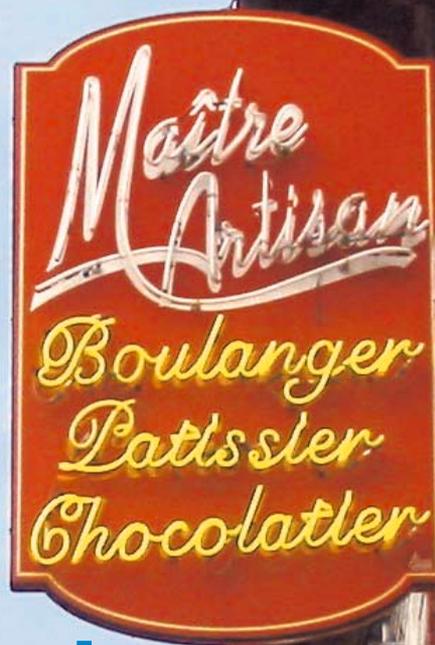


**MÉTIERS DE L'AUTOMOBILE ;
FORMATION CONTINUE EXIGÉE
LIRE P. 14**



**LES TERRITOIRES VOUS
ACCUEILLENT LIRE P. 44**

L'artisanat
**Secteur
économique
majeur**
dans le
**développement
des territoires**



**DOSSIER DÉMARCHE
QUALITÉ
P. 32**

ÉLECTRICITÉ + GAZ NATUREL MAINTENANT EDF A QUELQUE CHOSE DE PLUS QU'EDF



PROFESSIONNELS, ENTREPRISES, EDF CRÉE POUR VOUS L'OFFRE ÉLECTRICITÉ + GAZ NATUREL

Vous avez besoin à la fois de l'électricité et du gaz naturel? Maintenant, vous pouvez profiter de l'expertise globale d'EDF en matière d'énergie. En souscrivant à l'offre électricité + gaz naturel d'EDF, vous aurez un seul interlocuteur pour les deux énergies. C'est pour vous un gain de temps et une gestion simplifiée.

POUR LES PROFESSIONNELS

0 810 333 776

PRIX APPEL LOCAL

edfpro.fr

POUR LES ENTREPRISES

0 820 821 333

0,118 € TTC/min*

edfentreprises.fr





Pour les apprentis 1 ordi portable à 1 € par jour



Cela existait déjà pour les étudiants, cela arrive pour les apprentis. Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat a lancé officiellement l'opération MIPA (micro-ordinateur portable pour les apprentis). Grâce au partenariat de constructeurs, d'éditeurs de logiciels et du groupe Banque Populaire pour la partie financement, les 170 000 apprentis des 116 CFA des chambres de métiers et de l'artisanat pourront bénéficier d'un matériel de pointe à prix réduit et à des conditions de financement avantageuses (à partir de 30 € par mois). Le dispositif comprend une offre matérielle, une offre logicielle ainsi qu'une offre de financement adaptée aux apprentis...

www.apcm.com/mipa

Taxi Augmentation des tarifs de 3,5 %

Chaque année, au 1^{er} janvier, le ministre de l'Economie fixe l'augmentation du prix de base d'une course de taxi. Cette année, l'augmentation a été exceptionnellement avancée au 1^{er} octobre 2005, en raison de la hausse des prix du carburant. En effet, depuis cette date, les taxis sont autorisés à augmenter de 3,5 % leurs tarifs. Par ailleurs, le tarif minimal pour une course, même de courte distance, est fixé à 5,50 euros. Les chauffeurs de taxi ont deux mois, à compter de ce changement, pour modifier leur compteur. Une lettre K de couleur verte sera apposée sur le cadran du taximètre après l'adaptation aux nouveaux tarifs.

Chiffres Créations en hausse

19 374 créations d'entreprises nouvelles en octobre 2005. C'est 6,6 % de plus qu'en octobre 2004. 43 % de ces entreprises ont été créées dans le secteur des services, 34 % dans le commerce, 23 % dans celui dans la construction et l'industrie. Les créations d'entreprises, stables entre 1992 et 2002, a crû de 25 % entre 2003 et 2005. Le ministère des PME et de l'Artisanat estime à 90 000, le nombre d'emplois « nouveaux et durables » générés par ces créations d'entreprises. (Source : APCM)



Embauches L'artisanat recrute

Environ 286 000 intentions d'embauches nettes en six mois. Selon les chiffres de l'observatoire du réseau Tous pour l'emploi, les patrons de TPE (très petites entreprises, moins de 20 salariés) sont prêts à créer des emplois. Près de 12 % d'entre eux, interrogés en septembre, prévoient de recruter au cours du semestre suivant, remplacements des départs en retraite compris.

Inversement, 3,4 % d'entre eux envisagent de licencier. Le contrat nouvelles embauches (CNE) semble encourager le recrutement sans remplacer les embauches en CDI ou en CDD. Les petits employeurs l'utilisent, mais leur nombre de salariés sous contrat classique continue d'augmenter. « Un artisan qui travaille seul doit doubler son chiffre d'affaires s'il recrute un salarié. Il n'embauche donc pas en CDI classique, explique Alain Griset, président de l'APCM. Le CNE peut l'aider, alors que celui qui a déjà cinq salariés n'en a pas besoin. »

EN SAVOIR PLUS :
www.touspourleemploi.com

Sur un point au moins, la réforme de l'impôt sur le revenu, adoptée par l'assemblée nationale en novembre, a fait l'unanimité contre elle, et provoqué la colère de tous les acteurs de la petite entreprise. Rappel des faits : puisque sa réforme abaissait les tranches du barème de l'impôt sur le revenu, l'Etat a cru bon de faire disparaître l'abattement accordé, depuis 1976, aux adhérents des centres de gestion. Procédé déjà contestable : les entreprises individuelles qui font l'effort de jouer le jeu de la transparence fiscale « a priori », n'ont en rien démérité. Pourquoi alors cesser de les récompenser ? Là où les choses s'aggravent, c'est pour

Centres de gestion Colère justifiée

les résultats trop faibles). Pour ceux-là, coup de bâton : leurs revenus déclarés seront majorés de 25 %, sans aucune justification ! Cette mesure prise au nom d'une présomption de fraude, est tout à fait infamante pour l'ensemble des professions indépendantes. Elle est de surcroît dénuée de fondement juridique puisque la loi n'oblige pas à recourir à un centre de gestion ou une association de gestion agréé. Les organisations professionnelles menacent de porter l'affaire devant le Conseil constitutionnel, garant, en particulier, de l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt. Même colère du côté de l'APCM : « Avoir transformé un avantage fiscal en sanction pour les entreprises individuelles implique une suspicion quant à la qualité de gestion de nos entreprises et c'est insupportable ».

ANNIVERSAIRE Les CMA fêtent leurs 80 ans

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) ont fêté, le 30 novembre dernier leur 80 ans en présence du sénateur Jean-Pierre Raffarin. Ce dernier a souligné le rôle important des CMA, corps intermédiaire entre l'Etat et les artisans, nécessaire pour contre-carer les individualismes. Alain Griset, président de l'APCM, pour sa part, a saisi l'occasion pour informer l'assistance de l'engagement des chambres de métiers et de l'artisanat dans un vaste processus de modernisation. Pour rappel, les chambres de métiers - devenues cham-



bres de métiers et de l'artisanat en novembre 2005- ont été instituées en France par la loi Courtier du 26 juillet 1925. Elles sont nées suite aux revendications des organisations professionnelles d'artisans. A la Belle époque, la France compte de plus en plus d'artisans ; les chambres de commerce existent depuis 1898, les chambres d'agriculture sont nées en 1924.



édito

Pierre Pérez, président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Haute-Garonne

Plus proche de vous, notre magazine devient « Le Monde des Artisans »

Être plus proche des chefs d'entreprise, « créer » du lien entre eux et leur chambre de métiers et de l'artisanat : pour ces raisons, j'ai souhaité mettre à votre disposition un nouveau magazine. Plus ambitieux dans ses objectifs et plus fréquent dans sa parution (quatre numéros par an au lieu de trois) je souhaiterais qu'il réponde à vos besoins. Vous y trouverez des reportages, des prises de position, les réponses à vos questions, et bien d'autres choses encore. Il fera la part belle à l'artisanat de Haute-Garonne, sans négliger l'actualité nationale dont les incidences peuvent être importantes pour toutes les entreprises de notre secteur.

Plus qu'un journal d'information, je souhaiterais qu'il devienne un nouveau moyen d'échange, qu'il nous aide à renforcer l'identité et la notoriété de notre secteur. L'artisanat doit être plus présent dans les grands débats qui agitent notre société et faire entendre sa voix. N'oublions pas que nous représentons 19 000 entreprises et que nous sommes porteurs de solutions alternatives dans tous les domaines (emploi, aménagement du territoire, équilibres sociaux, intégration des jeunes, etc.). J'oubliais, il portera un nouveau nom... Il s'appelle désormais *Le Monde des Artisans* et se substituera à *Métiers* 31.

événement en

Implantation d'un complexe commerc

Les Portes d pour l'artisa

La commission départementale d'équipement commercial vient d'accorder l'autorisation de créer une surface de vente de plus de 63 000 m² à Plaisance-du-Touch.

Comme vous le savez, la commission départementale d'équipement commercial vient d'accorder, par cinq voies contre une, l'autorisation de créer une surface de vente de plus de 63 000 m² à Plaisance-du-Touch... la chambre de métiers et de l'artisanat a voté contre.

Qu'un promoteur ait envie d'élargir ses parts de marché, qu'il ait l'ambition de s'approprier toute une zone de chalandise, qu'il ait la volonté de rendre captive toute une clientèle de consommateurs, je peux le comprendre, c'est la loi du marché, même si je n'adhère pas à cette forme de libéra-

lisme sauvage dépourvu d'éthique. Si la loi du profit maximum peut servir les intérêts de certains, elle me semble fort éloignée de l'idée que je me fais de l'intérêt général et collectif.

Quand nous aurons « bien » désertifié le milieu rural et les centres urbains, quand nous n'aurons plus comme horizon que des parkings et des galeries marchandes... qu'aurons-nous comme perspectives ? Alors, je pose la question : Est-ce dépassé de parler de préservation d'activités ? Qui crée du lien social aujourd'hui ? La grande distribution ? Il suffit de comptabiliser les sommes consacrées à la revitalisation

SOMMAIRE

Vitalité

3 Téléx : les hommes, les institutions... en bref

Actualités

6 Bientôt le « junior apprentissage »

Haute-Garonne actualités

7 Apprentissage à 14 ans : le point de vue du président Pérez

8 Campagne taxe d'apprentissage : simplifiez vos démarches

12 ENQUÊTE MÉTIERS DE SERVICES : PIÈGE OU ELDORADO ?

14 Métiers de l'automobile : formation continue exigée



8 La taxe d'apprentissage finance les investissements à caractère pédagogique.

Bien gérer votre entreprise

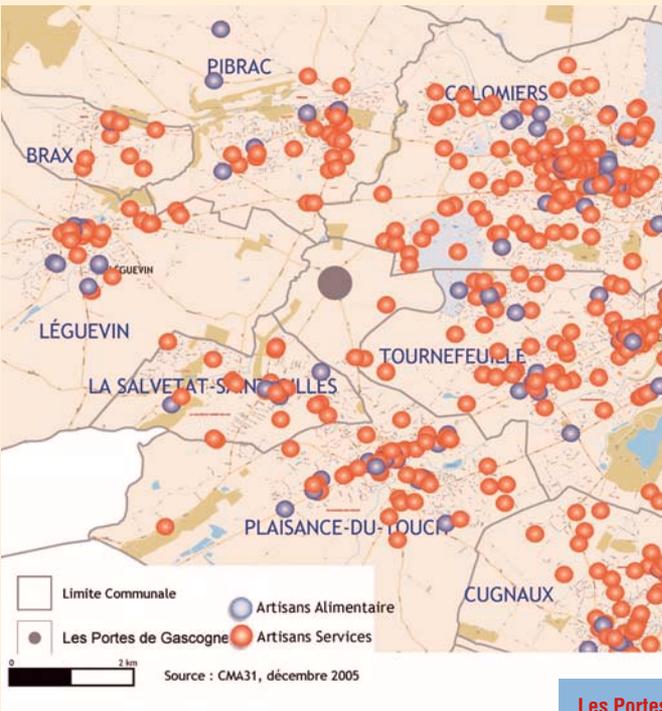
16 Sylvie Le Guellac : reconversion artisanale réussie

18 Photographe : un métier qui doit s'adapter

Haute-Garonne

ial pharaonique à Plaisance-du-Touch

e Gascogne : quel avenir nat ?



Les Portes de Gascogne - implantation des entreprises artisanales (décembre 2005).

des centres villes et des territoires ruraux. Est-ce l'artisanat et le petit commerce (comme on dit avec un brin de commisération) qui sont responsables de ce gâchis ? Certes, nous avons des torts... entre autres celui de penser que nous pourrions être entendus, de répéter que nous créons de la richesse et des emplois, ou d'affirmer que sommes porteurs de valeurs humaines. Oui nous avons tort, car nous avons encore des illusions, en pensant que le bon sens et le sens de l'intérêt général l'emporteraient sur des considérations mercantiles.

Bien sûr, d'aucuns me diront que tout ceci n'est fait que pour répondre à la demande du consommateur et satisfaire toutes ses attentes et besoins. Et les marges arrières ? Elles sont sans doute pratiquées également pour le consommateur ? C'est pourquoi je ne comprends pas

la position de certains acteurs de ce dossier. Alors, pourquoi cette décision ? La création d'emplois ? Allons, chacun sait que bon nombre des emplois promis resteront virtuels. Demain, les caisses des grandes surfaces seront automatisées. Alors, pourquoi certains de nos partenaires ont choisi de soutenir un tel projet pharaonique. Il faut croire qu'il y avait d'autres intérêts en jeu... que nous ne maîtrisons pas. Je ne sais pas de quoi l'avenir sera fait. Je pense qu'il y aura toujours des artisans et que les consommateurs sauront reconnaître la qualité de leurs produits et de leurs services. Pour ma part, je souhaite que la chambre de métiers et de l'artisanat de Haute-Garonne s'investisse fortement à leurs côtés pour qu'ils préservent, confortent et continuent de développer leurs parts de marché... d'autant (et c'est une ironie de l'histoire) que la société a, semble-t-il, besoin d'eux...



14 Pascal Sala : l'avenir de son métier et de sa profession de garagiste.



16 Sylvie Le Guellec : reconversion artisanale réussie.



23 La donation : un bon moyen pour que les entreprises ne s'éteignent pas.



44 Initiatives : les territoires vous accueillent.

19 CNE - mode d'emploi
20 Fiscalité : les déductions pour votre conjoint
21 VU : bien remplir son constat d'assurances

23 DOSSIER : DONNER SON ENTREPRISE, C'EST POSSIBLE
28 UN FINANCEMENT POUR CHAQUE INVESTISSEMENT
32 DÉMARCHÉ QUALITÉ

Haute-Garonne **savoir-faire**
38 Politique territoriale : un partenariat CMA - intercommunalités à construire ou à développer

41 Diplômes et qualification professionnelle

Pour aller + loin
36 Météo de l'artisanat
46 Opinion : Jean Artuis, sénateur

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 15 et 34 à 48 pour les abonnés de Haute-Garonne.

LE MONDE DES ARTISANS - Édition du Haute-Garonne n°50 - Janvier-février 2006 ■■■ Directeur de la publication : François Bussac ■■■ Président du comité de rédaction des pages locales : Yves Yvinec ■■■ REDACTION : Edimétiers - 01 42 74 28 78 - Directrice de la rédaction : Claire Tillier - Ont collaboré à ce numéro : Thomas Hubert, Charles-Arthur Thuillier, Jean Etienne. Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat de Haute-Garonne ■■■ PUBLICITÉ - ÉDIMÉTIERS - 84, bd de Sébastopol - 75003 Paris - ÉDITION NATIONALE : Mathieu Tournier - Tél. 01 42 74 28 73, fax 01 42 74 28 35, e-mail m.tournier@editions-mirabelle.com - ÉDITIONS DÉPARTEMENTALES : Cédric ou Thierry Jonquières, Tél. 06 10 34 81 33, fax 05 61 59 40 07 e-mail thierry.jonquieres@wanadoo.fr ■■■ CONCEPTION ÉDITORIALE ET GRAPHIQUE, FABRICATION : Pixel image, 03 87 69 18 04 ■■■ ÉDITEUR : Edimétiers, 84 boulevard Sébastopol, 75003 Paris, Tél. 01 42 74 28 78, fax 01 42 74 28 35, info@edimetieters.com ■■■ N° commission paritaire : 76781 - Dépôt légal : décembre 2005 - Imprimerie : Socos'print (88).

Formation

Bientôt « l'apprentissage junior »

Dominique de Villepin avait annoncé lors des violences en banlieue la possibilité pour les 14-16 ans d'apprendre un métier. Il transforme l'essai: « Ce nouvel apprentissage junior sera mis en œuvre dès la rentrée 2006 », a-t-il confirmé le 1^{er} décembre.

Le nouvel apprentissage junior ne modifiera pas la législation actuelle : l'âge minimum pour signer un contrat de travail restera normalement fixé à 16 ans, mais les dérogations qui existent déjà pour les jeunes de 15 ans seront facilitées. Dès 14 ans, il sera possible de découvrir des métiers en entreprise, tout en continuant à acquérir le « socle commun de connaissances. » Le Premier ministre définit ainsi cette « culture de base » comme « la lecture, l'écriture, le calcul, la citoyenneté, la maîtrise d'une langue étrangère mais aussi l'éducation artistique ».

Pour s'en assurer, l'apprenti junior restera sous statut scolaire, inscrit dans un collège, a précisé le ministre de l'Éducation nationale, Gilles de Robien. Il pourra toutefois suivre un enseignement dans un CFA. « Le jeune ne



Dominique de Villepin : « La première année doit permettre au jeune de découvrir une nouvelle expérience, tout en vérifiant qu'il acquiert le socle commun de connaissances. »

doit pas rester dans l'environnement de son échec. Pour certains, le collège, c'est « le lieu où j'ai été rejeté », précise Renaud Dutreil, ministre des PME, du Com-

merce et de l'Artisanat. En arrivant au CFA à 14 ans, il verrait des jeunes qui sont comme lui et qui réussissent. » Il aura cependant la possibilité de

retourner au collège à tout moment.

Quinze zones franches

Dominique de Villepin a également annoncé la création de quinze nouvelles zones franches urbaines, assortie d'un nouveau système de prêts et de garan-

ties publiques pour les créateurs d'entreprises de ces quartiers.

Les grandes sociétés pourront déduire 50 % des sommes investies dans des petites entreprises implantées dans ces zones. Une partie des fonds Fisac sera enfin orientée vers les commerçants des quartiers défavorisés.

L'Union professionnelle artisanale s'est félicitée des mesures annoncées le 1^{er} décembre et « s'associe totalement à l'ambition du gouvernement ».

T. H.

Recrutement Mille euros pour votre salarié

Si vous exercez l'un des dix métiers qui manquent le plus de personnel, vous avez désormais un argument choc pour les jeunes recrues : 1 000 euros de prime à l'embauche sous forme de crédit d'impôt.

Pour y avoir droit, le nouveau salarié doit avoir moins de 26 ans, signer un contrat de travail (contrat d'apprentissage, CDD, CDI, etc.) entre le 1^{er} juillet 2005 et le 31 décembre 2007, travailler dans le secteur d'activité concerné au moins six mois et gagner, pendant ces six mois, un total net imposable compris entre 2 970 euros et 12 060 euros

(la prime est réduite à partir de 10 060 euros). Le revenu de son foyer fiscal ne doit pas dépasser certains plafonds.

Vous devrez fournir au jeune une attestation d'emploi dans votre entreprise. L'administration fiscale doit bientôt mettre en place la procédure qui lui permettra de toucher leurs 1 000 euros sans même attendre sa prochaine déclaration d'impôts. Pour en savoir plus, contactez votre centre des impôts ou le 0820 32 42 52 (0,12 euro/mn).

T. H.

En savoir plus Les métiers concernés

- Maraîchers, jardiniers, viticulteurs
- Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction
- Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment
- Techniciens du bâtiment et des travaux publics
- Ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal
- Techniciens, agents de maîtrise des industries mécaniques
- Caissiers, employés de libre-service
- Bouchers, charcutiers, boulangers
- Cuisiniers
- Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie

l'actualité en Haute-Garonne

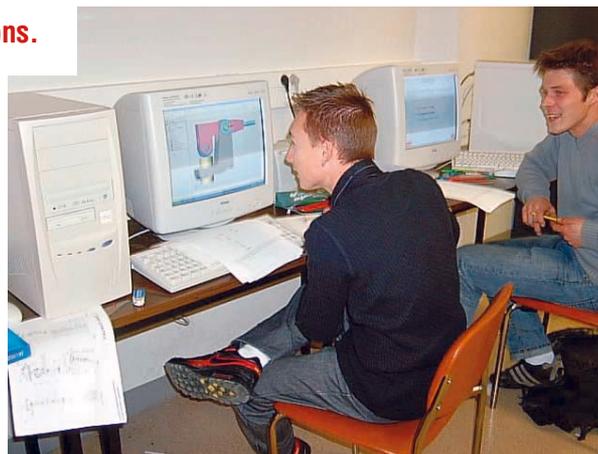
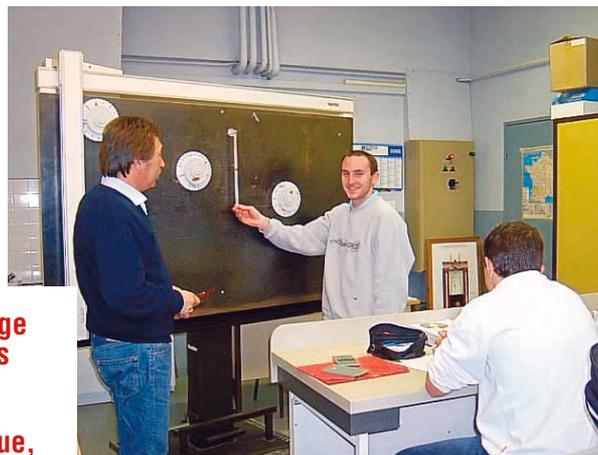
Campagne taxe d'apprentissage **Simplifiez vos démarches**

La taxe d'apprentissage (TA) constitue un investissement utile pour développer la formation professionnelle qualifiante, afin de promouvoir plus particulièrement l'apprentissage et, par conséquent, agir sur l'emploi et la pérennité des entreprises.

La taxe d'apprentissage sert à financer toutes les dépenses d'investissement à caractère pédagogique, permettant aux enseignants et aux apprentis de travailler dans les meilleures conditions.

La chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne, organisme collecteur délégué de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Midi-Pyrénées, vous propose un service complet pour faciliter son versement.

Sachez qu'à compter de 2006 le versement de la taxe doit être obligatoirement réalisé auprès d'un organis-



me collecteur. Simplifiez donc vos démarches en utilisant nos services et le bordereau que vous allez recevoir. Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez aussi télécharger le bordereau sur notre site www.cm-toulouse.fr

Attention : date limite de versement : 28 février 2006.

Évolutions réglementaires pour la TA 2006

Le seuil d'exonération de la TA pour les entreprises employant un apprenti correspond à 87 688 euros de salaires versés en 2005, soit six fois le smic annuel.

La taxe demeure au taux de 0,50 % de la masse salariale avec une répartition quota à 52 % et barème à 48 %.

Le taux de la contribution au développement de l'apprentissage (C.D.A) a été porté à 0,12 % de la masse salariale.

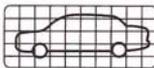
La déduction au titre des frais de stage en milieu professionnel a été fixée à 4 % de la taxe brute.

Le concours financier au titre de la formation des apprentis s'élève à 1 500 euros minimum par apprenti dans la limite du quota dû par les entreprises.

En versant votre TA 2006 à la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne vous participerez à offrir à vos futurs salariés que sont les jeunes d'aujourd'hui des formations de qualité. Vous contribuerez ainsi à doter les centres de formation d'apprentis des moyens nécessaires pour donner à leurs élèves les meilleures chances de réussite.

AUTO CONTRÔLE 31

La 1^{ère} entreprise du département totalement indépendante



*UNE ÉQUIPE DE CONTRÔLEURS
AU SERVICE
DE VOTRE SÉCURITÉ*

ZAC Garossos 31700 BEAUZELLE	05 61 42 27 81
5, passage J.Claude Cotfrain (ancienne rue Maubec - Près de Purpan direction Lardenne)	05 34 50 29 50

CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE
2 CENTRES AGRÉÉS À VOTRE SERVICE

2 fois plus près de chez vous !

ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE AU NUMÉRO VERT :

0 800 19 61 23.

Calculs, déduction, exonération, déclaration fiscale, pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à **CONTACTER VOTRE CONSEILLÈRE : CLAUDY RIVIERE**

**TOUTES LES HYUNDAI SONT GARANTIES 3 ANS KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ.
LES UTILITAIRES HYUNDAI VOUS GARANTISSENT AUSSI
DE JOINDRE L'AGRÉABLE À L'UTILE.**

**Remise
-3000€* HT
déjà déduite**



**Remise
-2000€* HT
déjà déduite**

- ✓ - 1,3 t de charge utile
- ✓ - 5,72 m³ de volume de chargement
- ✓ - Porte latérale coulissante
- ✓ - Airbag conducteur de série pour votre sécurité
- ✓ - Pour votre confort d'utilisation, direction assistée, vitres électriques et verrouillage centralisé de série

- Charge utile de 1 260 kg
- Basculement par un verin avec groupe hydro-électrique 12 V
- Fond en tôle épaisseur 30/108 en une partie
- Peinture apprêt bi-composant laque polyuréthane 2 couches
- Porte-échelle grillagé et galvanisé
- Hayon arrière 0,425 m à ouverture automatique

GAMME VÉHICULES UTILITAIRES

H1 Van 2.5 td : 12 480 €* HT / H1 Benne btp triverse 2.5 TD : 17 790 €* HT

Toute la gamme SSANGYONG est disponible en TVA récupérable



REXTON

à partir de **29 990 € TTC**



KORANDO

à partir de **21 990 € TTC**

RODIUS



à partir de **27 990 € TTC**



SSANGYONG

KYRON



à partir de **26 490 € TTC**

GAMME

MUSSO Sport



à partir de **22 500 € TTC**

AUTOMOBILES DELAHAYE

Route de Labège
31670 LABÈGE

05 61 00 77 44

EXPOSITION SAV - CARROSSERIE

124 Av. des Etats-Unis
31200 TOULOUSE

05 34 400 999

C.S.P.L.
CARROSSERIE INDUSTRIELLE

**UNE ÉQUIPE DE
PROFESSIONNELS
À VOTRE SERVICE**



PROTECTION ET

AMENAGEMENT DE VOTRE

VEHICULE ATELIER



A.F.D.N.
ASSOCIATION FRANÇAISE
DIAIRES NORDOCCIDENTALES



RESEAU
Gruau

L'ORGANISATION DANS LE TRAVAIL

C.S./P.L. Toulouse

Z.I. DE LA POINTE - 31150 LESPINASSE

☎ 05 34 27 04 05 ; ☎ 05 34 27 04 06 ; 🌐 www.cspl.fr

22 015,05 €⁽¹⁾ HT



MITSUBISHI L200

- Motorisation 2.5 Turbo Diesel 115 ch⁽¹⁾
- Transmission intégrale Easy Select
- Blocage de différentiel arrière
- Longueur utile de la benne : 1,83 m
- Poids tractable avec remorque freinée : 2 700 kg
- Climatisation automatique
- Radio CD RDS avec 4 HP
- ABS avec EBD
- Airbags conducteur et passager
- Projecteurs antibrouillard

**VENEZ DÉCOUVRIR LA NOUVELLE MOTORISATION
2.5 TURBO DIESEL 133 CH⁽²⁾ !**

A.M.M.C. CARCASSONNE

Z.A. L'Arnouzettes

Tél. : 04 68 47 49 75

**Garantie
3ans**
ou 100.000 km

(1) Modèle présenté : Mitsubishi L200 Club Cab 115 ch Intense : 22 015,05 € HT soit 26 330 € TTC, peinture métallisée en option incluse (359,53 € HT soit 430 € TTC). (2) Mitsubishi L200 Club Cab 133 ch Intense : 22 240,80 € HT soit 26 800 € TTC, hors option. Tarifs Mitsubishi Motors maximum autorisés en vigueur en France métropolitaine au 07/03/05. Garantie 3 ans ou 100 000 km : 1^{er} des 2 termes échus dont 2 ans kilométrage illimité.

www.mitsubishi-motors.fr

MITSUBISHI L200



★ Groupe
Martignon Pneus

★ Pneus toutes marques,
★ Martignon c'est la solution !

★ Freins

Martignon Pneus

★ Direction

ZA du Moulin

★ Batteries

Aussonne

Fax 05 61 85 57 16

★ Roulements

Martignon Services

★ Equilibrage

26 chemin de l'Espessière

Saint-Martin-du Touch

Fax 05 61 31 00 82

★ Amortisseurs

Martignon Pneus

★ Transmissions

30 rue du Faubourg Bonnefoy

Toulouse

Fax 05 61 58 35 09

★ Echappements

3 SITES 1 SEUL TÉLÉPHONE

0826 30 31 21

★ Vulcanisation

HORAIRES :

du lundi au vendredi 8h à 12h / 14h à 19h

Bonnefoy et Aussonne : samedi 8h à 12h

★ Pneumatiques

★ Parallélisme

★ Vidanges rapides

EUROTYRE
LESEUR, EUROPEENNES, VULCANISATION, CONSEIL

★ Groupe
Martignon Pneus

★ Pneus toutes marques,
★ Martignon c'est la solution !

★ Freins

Martignon Pneus

★ Direction

ZA du Moulin

★ Batteries

Aussonne

Fax 05 61 85 57 16

★ Roulements

Martignon Services

★ Equilibrage

26 chemin de l'Espessière

Saint-Martin-du Touch

Fax 05 61 31 00 82

★ Amortisseurs

Martignon Pneus

★ Transmissions

30 rue du Faubourg Bonnefoy

Toulouse

Fax 05 61 58 35 09

★ Echappements

3 SITES 1 SEUL TÉLÉPHONE

0826 30 31 21

★ Vulcanisation

HORAIRES :

du lundi au vendredi 8h à 12h / 14h à 19h

Bonnefoy et Aussonne : samedi 8h à 12h

★ Pneumatiques

★ Parallélisme

★ Vidanges rapides

EUROTYRE
LESEUR, EUROPEENNES, VULCANISATION, CONSEIL

Nouveau Renault Mascott :
le véhicule qui sait se charger de vos besoins



Engagés pour votre succès.

Parce que les spécialistes du véhicule utilitaire du réseau Renault Trucks connaissent les exigences de votre métier, ils vous conseillent sur le modèle Renault Mascott qu'il vous faut. Vous disposez ainsi d'un outil sur mesure, assorti de services adaptés : Renault Trucks forfaits, contrats d'entretien Start & Drive, Pack M⁺... Une solution pensée par des professionnels pour des professionnels, spécialement conçue pour votre activité.
www.renault-trucks.com



Renault Trucks Midi-Pyrénées

Site de FENOUILLET - 95 Route de Paris - 31152 Fenouillet
Tél : 05.62.75.91.35 - Fax : 05.62.75.91.53

Site de PORTET/GARONNE - 1 Ave de Palarin - 31120 Portet/Garonne
Tél : 05.61.72.88.17 - Fax : 05.61.72.88.35

TRANS-AUTO

*Tous véhicules utilitaires neufs à prix import
et occasions à la demande :
benne, grand volume, frigo, bétailère, etc.*

rue Pierre Mendès France
RN20 face GEANT CASINO
31140 SAINT ALBAN

05 61 70 57 01

SECURITEST

CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE



6, rue Sirven - Z.I. de Thibaud
31100 TOULOUSE
Tél. 05 61 76 13 56



16, rue Louis Braille
31520 RAMONVILLE
Tél. 05 62 19 22 84

" Du lundi au vendredi de 8H à 18H30 + Samedi matin à RAMONVILLE
Équipement pour 4x4 permanent - Suivi de votre parc de véhicules. "

Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre contrôleur ou cliquez sur :
www.securitest.fr

Combo cargo : la commodité au service des entreprises...

Movano : il répond à tous vos besoins professionnels...



Motorisations turbo Diesel
« common rail » de 82 à 135 ch
Existe en version
Pack clim
Volume utile : de 2,76 à 3,20 m³
Charge utile : 755 kg
Hauteur utile : 1179 cm
Longueur utile : de 179 à 270 cm
(avec flex cargo)
Largeur utile : 111 cm



Motorisations turbo Diesel
« common rail » de 82 à 135 ch
Existe en version fourgon
(2 emplacements, 2 hauteurs),
Combi (9 places),
Tour (7 ou 8 Places) ou plancher-cabine.
Fourgon :
Volume utile : de 5,6 à 36 m³
Charge utile : 1023 à 1349 kg
Hauteur utile : 138 à 191 cm
Longueur utile : 260 à 280 cm
Largeur utile : 127 cm



Motorisations turbo Diesel
« common rail »
de 50 à 136 ch
Existe en version fourgon
(3 emplacements, 3 hauteurs),
combi (9 places), châssis
simple/double cabine ou
plancher-cabine avec
de nombreux carrossages
possibles.
Volume utile (fourgon) : de 9,1 à 13,9 m³

Vivaro : fonctionnalité, puissance et source d'attraction des regards...



AUTO PLUS MIRAIL

123 rue N. Vauquelin - 31100 TOULOUSE
Tél. : 05 34 609 609 - Fax : 05 34 609 610

Services domestiques

Piège ou eldorado ?

Nouveaux, non délocalisables, créateurs d'emplois, les métiers du service à domicile font rêver le ministère de l'Emploi et certains entrepreneurs. Les artisans vont-ils avoir accès au gâteau ou souffrir d'une concurrence déloyale ?

Les particuliers cachent-ils un trésor à domicile ? Selon une étude du cabinet de consultants Mercer, les services domestiques représentent aujourd'hui 63 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an, dont 52 milliards consacrés à l'entretien du logement. Le secteur croît de 5 % par an depuis 1998 et les analystes lui promettent un bel avenir. D'une part, parce que les Français ont de plus en plus besoin de services domestiques. Ils vieillissent, divorcent (la France compte 2,7 millions de familles monoparentales) et veulent consacrer de plus en plus de temps à leurs loisirs : + 15 % en 20 ans. Ils investissent aussi de plus en plus dans des résidences, principale et secondaire, qui demandent de l'entretien.

D'autre part, le gouvernement a lancé une politique volontariste de développement du secteur : TVA à 5,5 %, exonération de charges sociales, mise en place d'un chèque service universel, défiscalisation à 50 % pour les clients, labels de qualité, aide à la création d'une vraie filière de formation professionnelle



Ce qu'elle en pense

Virginie Vanhecke, artisane esthéticienne à domicile à Marseille (13)

« Un contact plus chaleureux »

J'ai travaillé 20 ans en institut. Le contact avec les clientes est plus chaleureux, plus intime à domicile. J'ai des jeunes qui n'ont pas le permis, des femmes avec enfants, des handicapées, des personnes âgées qui recherchent une écoute... La première fois qu'elles me voient arriver avec ma table, ça les surprend. Mais elles apprécient. Les grandes structures proposent plus de services, mais elles sont plus chères qu'une petite entreprise comme moi. Le développement du service à domicile peut faire du bien à tout le monde.

dans les services à domicile... Jean-Louis Borloo, ministre de la Cohésion sociale, s'est fixé un objectif de 500 000 créations d'emploi en trois ans en annonçant ces mesures. Du coup, Mercer prévoit entre 5 % et 10 % de croissance par an d'ici 2010 pour les services à la personne et 5 % à 7 % dans les services à l'habitat.

Grandes enseignes

La méthode adoptée par Jean-Louis Borloo inquiète bon nombre de représentants artisanaux : pour bénéficier des nouvelles mesures, il faudra obtenir un

agrément administratif et, de préférence, appartenir à une grande enseigne nationale. Pour un plombier, un coiffeur ou un traiteur, l'idée qu'une grande société ou une association puisse proposer des réparations, des soins à domicile ou une livraison de repas en échappant aux cotisations patronales et à une partie de la TVA passe facilement pour de la concurrence déloyale. L'UPA s'oppose fermement à la mise en place du dispositif.

« Il faut comprendre les services à la personne de l'intérieur, proteste Jean





Ce qu'il en pense
Jean-Paul Chauvet,
entretien de jardins à Gières (38)

« Deux activités parallèles »

J'ai commencé par me faire salarier par des particuliers employeurs (je m'occupais de tout !), puis j'ai créé une association qui fonctionnait de la même façon. En 2000, elle est devenue une entreprise agréée « services à la personne », les Compagnons des jardins. Aujourd'hui, j'ai une équipe expérimentée, je pense à lancer une activité de paysagiste. Inversement, un artisan peut être amené à créer une structure de services à la personne parallèle à son activité principale pour récupérer des travaux qui vont d'habitude vers le travail au noir ou le chèque emploi service.

d'Alançon, délégué général du Syndicat des entreprises de service à la personne (SESP). *Nous faisons ce que les artisans ne font pas. Allez-vous appeler une entreprise pour changer 12 m² de moquette ou une poignée de porte ? L'activité à domicile booste l'activité en général.*

Cette logique suppose que les petits travaux concernés sont pour l'instant surtout payés par chèque emploi-service ou au noir, et non confiés à des artisans. Le SESP revendique d'ailleurs bon nombre d'adhérents ayant deux activités parallèles : l'une, artisanale, de paysagiste, de second œuvre du bâtiment ou de nettoyage ; l'autre spécialisée dans les petits services domestiques.

« Nouveaux marchés »

En présentant son projet de loi aux sénateurs le 27 juin, Jean-Louis Borloo encourageait d'ailleurs cette dualité : « Il est tout à fait probable que la dynamique nouvelle sera saisie par les autres activités de service, je pense en particulier aux artisans, pour accélérer leur

propre développement, déclarait-il alors. C'est ainsi par exemple que le coiffeur ou le jardinier, en s'organisant différemment, pourra intervenir sur ces nouveaux marchés. »

Autre ouverture pour les artisans : les grandes marques nationales de service à domicile que veut faire émerger le gouvernement ne pourront jamais couvrir tout le territoire 24 h/24. Maisonning, filiale de la Lyonnaise des eaux spécialisée dans le dépannage et la rénovation légère, travaille ainsi avec 300 techniciens salariés et... 1 500 artisans partenaires. Jean-Marc Schaub, son P-DG, veut en fédérer 3 000 en 2006. « Nous envisageons de créer une société distincte pour les prestations d'« hommes toutes mains », agréée « services à la personne », explique-t-il. Les artisans intéressés par ces petits travaux pourraient utiliser notre agrément pour proposer à 15 euros ce qui en coûte 30, grâce à la défiscalisation. »

Il faudrait alors négocier ferme avec ces mastodontes pour fixer un prix et des conditions de service acceptables. Les artisans qui travaillent déjà avec les compagnies d'assurances en savent quelque chose...

Thomas Hubert

Purger les radiateurs chez une personne qui ne peut pas le faire pour cause de manque de temps ou de dépendance : un travail d'artisan chauffagiste ou d'« homme toutes mains » rémunéré en chèque-service ?

Les métiers de l'automobile sont des métiers d'avenir avec de nombreux emplois en perspective. Mais la technologie évolue et, par conséquent, les compétences.

Automobile : form

Pascal Sala dirige depuis juillet 2000 un garage automobile à Labarthe-Rivière à 10 km de Saint-Gaudens. Jeune chef d'entreprise de 30 ans, il a repris un garage agent de marque française qui comptait, au départ en retraite de l'artisan, quatre personnes.

Par son dynamisme, par les investissements réalisés, par ses compétences personnelles et celles dont il a su s'entourer, Pascal Sala possède aujourd'hui une entreprise avec un effectif de 14 personnes qui a conquis de nouveaux clients sur une large zone de chalandise couvrant les secteurs de Saint-Gaudens, Montrejeau et Luchon.

Nous avons souhaité avoir l'opinion d'un jeune artisan mécanicien sur l'avenir de son métier et de sa profession de garagiste.

Le Monde des artisans de Haute-Garonne : Comment avez-vous choisi le métier de mécanicien ?

Pascal Sala : Petit garçon, je ne voulais jouer qu'avec des voitures. À l'âge scolaire, j'ai toujours demandé à être orienté vers la mécanique. Alors, après la troisième on m'a « mis » dans un lycée en mécanique... générale. Une classe de seconde, puis la première, j'ai alors demandé à rejoindre les métiers de l'automobile

CFA de Muret

LES FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AUTOMOBILE

Quelles formations au CFA de Muret ?

■ Niveau V CAP

« maintenance des véhicules automobiles options motocycles, véhicules particuliers, véhicules industriels », CQP « opérateur service rapide », BEP « maintenance des véhicules et des matériels », MC « maintenance des systèmes embarqués de l'automobile », MC « maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements ».

■ Niveau IV Bac professionnel

« maintenance de véhicules automobiles option voitures particulières ».



bile par la voie de l'apprentissage en repartant sur le diplôme de base, le CAP. La voie étant trouvée, j'ai enchaîné CAP, BEP, BP et enfin BM en 6 ans d'études, tout en étant apprenti puis salarié dans une entreprise. Le lendemain du succès au BM, j'étais embauché par les CFA de Gourdan-Polignan et de Muret en qualité de formateur en mécanique. J'y suis resté 3 ans.

LMA31 : Vous avez ensuite repris une entreprise artisanale. Pourquoi pas une simple création ?

Pascal Sala : Je ne me serai jamais installé en créant une nou-

velle entreprise. La difficulté est trop grande dans notre secteur d'activité. Une reprise permet de partir avec des bases solides qui facilitent par la suite un développement plus rapide de l'entreprise. Mon principal handicap était de trouver des partenaires financiers pour m'aider à reprendre l'entreprise. J'ai persévéré et un établissement bancaire a cru à mon projet de reprise. Je dois, à ce niveau, également souligner l'appui important de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne à Saint-Gaudens tant dans la phase de reprise que dans la phase développement avec conseils et aide au montage de dossiers.

LMA31 : Comment voyez-vous l'évolution du métier de mécanicien ?

Pascal Sala : Tout d'abord, je dois vous dire que c'est un métier d'avenir avec de nombreux emplois en perspective pour compenser les nombreux départs en retraite. Mais la technologie évolue et par conséquent les compétences aussi.

Le bac pro est au minimum le niveau requis pour être aujourd'

Salon de l'auto Défilé élégance



Félicitations à M^{me} Annie Ros pour la qualité et l'élégance du défilé qui nous a été offert lors du Salon de l'auto où le talent, le professionnalisme et la passion était au rendez-vous. Organisé par l'Intersyndicale du vêtement, le défilé de mode a dévoilé le savoir-faire de nos maîtres artisans couturières, tailleurs, fourreurs et modistes.

ation continue exigée

Opération découverte « Construis-moi une voiture »



L'opération « construis-moi une voiture », initiée par M. Raymond Vie, président du CNPA, a pour objectif de faire découvrir les métiers de l'automobile à plus de 1 000 collégiens de la région toulousaine. Cette manifestation s'est déroulée du 19 au 27 novembre 2005 pendant le Salon de l'automobile. Chaque collège a été pris en charge et accompagné par une équipe d'apprentis et d'étudiants pour les guider parmi les sept pôles d'activités : pôle mécanique lourde (démontage/remontage d'un véhicule complet), pôle carrosserie (utilisation d'un marbre), pôle service rapide carrosserie (petite intervention), pôle service rapide mécanique (petite intervention), pôle peinture, pôle embellissement (décor personnalisé), pôle environnement (recyclage des produits). Sur chaque pôle, les apprentis et lycéens expérimentent le travail d'équipe. À noter également le concours remontage moteur qui a réuni huit CFA et a attiré un grand nombre de curieux

jeunes ou moins jeunes étonnés par le travail de nos jeunes mécaniciens. En fin de Salon, le CFA de la chambre de métiers et de l'artisanat s'est vu remettre par le constructeur Renault un véhicule modus équipé du système common rail, véhicule destiné à la formation des apprentis de niveau IV.

« Construis-moi une voiture » un défi pour le CFA de la chambre de métiers et de l'artisanat à Muret

Une semaine d'animation pour démonter, remonter, diagnostiquer, contrôler le moteur, passer au marbre... et clés en main pour la mise en route ! Les apprentis des sections mécanique BEP et bac pro du CFA Muret s'expriment. Vous avez travaillé devant un public, comment l'avez-vous vécu ? Propos recueillis : sympa, une mise en valeur, une reconnaissance du fait que les personnes s'intéressent au métier, cela montre qu'on travaille bien, c'est

propre, rigoureux... cela impressionne le public !

Alexandre et Stéphane, coéquipiers au « concours moteur », pas trop déstabilisés par le travail d'équipe ? Non ! Nous avons organisé notre travail. Nous nous concertons sur l'ordre des pièces avant de démonter. Selon vous, l'enjeu de ce concours ? Une motivation, une mise à l'épreuve, pas le droit à l'erreur. Mais aussi, cela nous permettait de faire le point sur notre niveau... on étudie, on étudie et là on évalue nos progrès, nos compétences professionnelles. Le bilan de cette participation ? Ludique, tout en étant formateur. Alexandre souhaite un prolongement à cette expérience. Pourquoi ne pas organiser plus souvent des concours inter-CFA/LEP à l'échelon régional, voire national. La mise en concurrence nous stimule. Ces rencontres favorisent les échanges de procédures, de savoirs. L'animation « construis-moi une voiture », un défi qui a enthousiasmé les apprentis du CFA de la CMA.

hui un bon mécanicien capable de diagnostiquer les pannes et les réparations qui en découlent. Toutefois nous aurons encore quelques besoins en niveau CAP pour tout ce qui touche à l'entretien rapide.

Enfin, la formation continue est devenue un investissement indispensable pour garder une compétence et un service de qualité. Mais, à mon avis, la formation

Nouveau

CFA DE MURET

Extension du pôle automobile : ouverture d'une section carrosserie-peinture en 2006.

continue ne peut remplacer un niveau de formation initiale élevé.

LMA31 : Et celui de garagiste agent de marque ?

Pascal Sala : Les concessionnaires, poussés par l'évolution des marchés et la concurrence, augmentent leur territoire par regroupement ou rachat de confrères. Ils essaient également de quadriller directement leur pro-

pre territoire. Les seules possibilités pour nous, agents de marque, c'est de « verrouiller » les secteurs géographiques d'où sont issus nos clients par la qualité des conseils et des prestations de vente de véhicule et par la qualité du SAV.

LMA31 : Monsieur Sala, merci de nous avoir apporté cet éclairage sur votre métier.



Elle a su...

1. Acquérir une double formation.

Étrangère aux métiers du bâtiment, Sylvie Le Guellec a suivi non seulement

un stage technique de peinture mais aussi une formation de 18 mois à l'École supérieure des jeunes dirigeants du bâtiment (ESJDB), qui prépare les repreneurs d'entreprises.

2. Gagner la confiance du personnel.

Difficile de s'imposer lorsqu'on est une femme, qui plus est débutante dans le métier. Mais en montrant qu'elle maîtrisait la technique et en introduisant les techniques de gestion qui ont permis de sauvegarder l'essentiel des emplois, la « repreneuse » a obtenu le respect et le soutien de ses salariés.

3. Jouer la qualité. Quand on la contacte pour un chantier non rentable, elle refuse. Suicidaire ? Au contraire, l'entreprise Le Guellec a fait le choix de se concentrer sur les commandes haut de gamme, celles qui permettent de dégager des marges et ne subissent pas la concurrence du travail au noir.

Aux grands maux, les grands remèdes : quand les clients ou les salariés s'en vont, l'artisan n'hésite pas à remettre à plat son organisation pour voir ce qui cloche. Mais si l'on pouvait faire mieux avant que les problèmes n'apparaissent ? Si l'on se donnait les moyens de piloter son entreprise en se demandant : « *Ai-je les meilleures méthodes ? Puis-je améliorer ma gestion ?* »

S'engager dans une démarche qualité, c'est adopter cet état d'esprit et prendre son courage à deux mains pour en tirer des conclusions pratiques qui permettront de mieux servir les clients. Il ne s'agit pas seulement de réfléchir à ce qui pourrait aller mieux, mais encore de se fixer des objectifs écrits pour y arriver. Imaginons : vous avez commencé petit, mais le chiffre a augmenté et vous avez embauché. Les méthodes, elles, n'ont pas changé. Si vous n'y prenez garde, l'entreprise risque de devenir incontrôlable. Vous ne pouvez pas être partout ; les bonnes habitudes du début ne sont plus respectées. Il est temps de faire le ménage avant que la clientèle ne s'en rende compte.

Visible à l'extérieur, bénéfique à l'intérieur

Entre la démarche qualité « faite maison », qui se limite à quelques heures passées à mettre par écrit son projet d'entreprise, et la lourde et coûteuse certification ISO, il existe une multitude de parcours possibles. Tous demandent au chef d'entreprise des efforts importants : enquêter sur sa propre affaire, demander l'avis des salariés, aller chercher des conseils à l'extérieur nécessite d'abord beaucoup de temps.

Une démarche qualité a également un coût financier. Les heures de formation et l'accompagnement par des conseillers coûtent de l'argent. Il faut considérer cette dépense comme un investissement qui deviendra rentable sur plusieurs années.

Impliquer les salariés

Ces efforts se voient récompensés par le renforcement de votre entreprise. Vous pouvez obtenir

Alain Meinster, chauffagiste à Paris

« Obligatoire pour travailler »



DMA

GETM Services, l'entreprise d'Alain Meinster, est certifiée PGN Confort, Provalys, Qualifélec, Alliance Électrique et maître artisan. « Sans ces labels, on ne peut pas travailler. Cela classe la qualification de l'artisan et permet d'être référencé sur Internet. Les gens qui nous trouvent là recherchent la qualité. Nous devons faire des stages de trois ou quatre matinées tous les trois ans chez EDF et Gaz de France. Certains sont payants. Nous y envoyons aussi nos salariés : nous sommes trois dans l'entreprise. Beaucoup de gens

de la profession ne veulent pas aller en stage, mais c'est obligatoire : cela permet d'entrer dans des réseaux de distribution comme celui de Gaz de France.

Il faudrait que ces qualifications soient obligatoires. C'est très mauvais que n'importe qui puisse toucher à la plomberie, au gaz ou à l'électricité. En cas d'accident, les responsabilités ne sont pas évidentes. En Grande-Bretagne, quelqu'un qui n'a pas de certification n'a pas le droit de travailler. En Allemagne, on ne trouve pas de chaudières dans les grandes surfaces... Il nous reste du chemin à faire. »

un label de qualité ou une certification de service NF ou ISO. Mais pas forcément. Le simple fait d'avoir fait un diagnostic de votre organisation, puis établi des procédures claires de fonctionnement suffit à montrer au client qu'il a affaire à une boîte qui tourne bien.

L'obtention d'un label reconnu

peut attirer le client, même si cela ne doit pas être votre première motivation. « *La certification n'était pas une demande des clients, mais ça leur fait plaisir* », constate Yann Fèvre, fabricant de joints et soufflets certifiés ISO 9 001 et 14 001 à Lyon. Indirectement, en revanche, votre charte de qualité interne assurera un meilleur service et augmentera leur satisfaction. Autre avantage : « *Si un artisan peut proposer un projet d'entreprise à sa banque, il sera suivi ; sinon, le banquier ne marchera pas* », assure Jacques Louvet, qui développe le dispositif Capéa à la chambre régionale de métiers et de l'artisanat des pays de la Loire.

À l'intérieur, les bienfaits sont évidents. « *Une entreprise où l'on est dans le bazar, stressé, où le chef d'entreprise travaille nuit et jour, ce n'est pas une solution* », martèle Jacques Louvet. Un meilleur management permet de se dégager du temps et de sortir la tête du guidon. Et comme une démarche qualité implique tous les collaborateurs de l'artisan dans la définition et la poursuite d'objectifs communs, la motivation des salariés augmente. Après les avoir écoutés, le patron peut en effet introduire plus de rigueur dans le travail, sans que cela passe pour une lubie aux yeux du personnel. C'est la cerise sur le gâteau.

Trois questions à...

Jean-Vincent Boussiquet

charpentier, vice-président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers



DMA

D'où vient Capéa, la démarche qualité proposée aux artisans par les chambres de métiers et de l'artisanat ?

Il existait deux types de démarches qui devenaient concurrentes. Nous les avons mutualisées sous un nouveau nom. Le plus

important, dans Capéa, c'est que le client final soit content et que l'artisan en soit conscient.

Et à l'intérieur de l'entreprise ?

Le chef d'entreprise, son conjoint et ses salariés doivent tout remettre à plat. À un moment ou à un autre, on n'est pas bon. Alors on se met autour de la table et on essaye de s'améliorer. Il peut s'agir de l'organisation, de la propreté des chantiers ou des véhicules, de la tenue vestimentaire...

Qu'est-ce qu'on y gagne ?

Ce sont des contraintes, mais elles rapportent de l'argent. Bien sûr, pas dès la première année. Mais le gain est supérieur à l'investissement. J'en suis convaincu, je l'ai fait chez moi !

Le garage Gaillagot

Un pionnier dans la certification ISO 9001

L'ISO 9001 est une norme internationale. Elle contient des exigences en matière d'organisation de la qualité dans l'entreprise : par exemple, la manière dont sont gérées les réclamations des clients. Une entreprise certifiée ISO 9001, est une entreprise qui répond à toutes les exigences de la norme. C'est le cas du garage Gaillagot, agent Citroën à Carbone.

L'entreprise de Jacques Gaillagot est installée depuis 1993. Elle compte aujourd'hui quatre personnes. C'est à la demande de l'enseigne Citroën que Jacques Gaillagot s'est lancé avec son équipe dans l'aventure ISO. L'enjeu pour Citroën est de montrer que l'ensemble du réseau peut, à terme, être certifié. Jacques Gaillagot ne cache pas une certaine fierté d'avoir été parmi les onze pionniers choisis par Citroën en 2002.

Au départ, l'exigence de formalisme de la norme peut paraître effrayante ou inaccessible pour une entreprise artisanale. « *Il faut rechercher la simplicité et se servir de ce qui existe déjà dans l'entreprise, nous rassure Jacques Gaillagot. Beaucoup de documents étaient déjà utilisés avant l'ISO 9001 et servent maintenant d'enregistrements exigés par la norme.* »

On n'obtient pas la certification ISO facilement : il a fallu sept jours de formation, un audit à blanc par un conseiller de Citroën et l'audit de certification de l'Afaq (Association française d'assurance qualité). Mais ce temps passé est payant : il permet de prendre du recul, de réfléchir sur la manière dont on travaille et surtout de s'améliorer.

Lorsqu'on a obtenu la certification, tout n'est pas terminé : il faut la mériter et ensuite il faut savoir la garder. « *On passe des examens régulièrement, on est contrôlé* », précise Jacques Gaillagot. C'est sans doute le point fondamental de la démarche qualité : l'exigence d'une



amélioration continue. Fixer des objectifs, planifier, mettre en œuvre, contrôler : voilà quelles sont les quatre étapes du cercle vertueux de l'amélioration continue. Et le système est audité régulièrement pour que la certification soit renouvelée.

Que vise la démarche qualité ? La rentabilité de l'entreprise

Que vise la démarche qualité ? La satisfaction du client, la rentabilité de l'entreprise. Chaque minute passée à la mise en place d'une organisation est un investissement direct dans la rentabilité de l'entreprise. Bien sûr, il est très difficile de le chiffrer de manière simple. Mais certains signes sont révélateurs. Ainsi, le logo de l'Afaq figurant sur les factures du garage Gaillagot interpelle les clients. « *Certains posent des questions, et quand on leur explique, ils disent bravo !* », se réjouit Jacques Gaillagot. C'est la confirmation que ses efforts ne sont pas vains

et quoi que l'on en dise, le client est attentif à ce type de démarche.

Les clients sont toujours impressionnés

Il se passe la même chose avec l'environnement : depuis que le garage a obtenu la signalétique Relais Propre Artisanal, il facture l'élimination des déchets aux clients. Parfois un client peut interroger le chef d'entreprise sur cette facturation. Monsieur Gaillagot l'emmène alors au fond de l'atelier et lui montre l'aire de tri des déchets : le bac pour les aérosols, le fût pour les liquides de refroidissement, la cuve pour l'huile, le conteneur pour les batteries, etc. « *Les clients sont toujours impressionnés* », affirme M. Gaillagot. Dans une activité de service comme le garage Gaillagot, le marketing passe beaucoup par l'image de l'entreprise et la manière dont elle va réussir à se démarquer, à retenir l'attention du client, à le fidéliser. Et nul doute que des démarches de progrès comme l'ISO 9001 ou Relais Propre Artisanal y participent.

Les métiers de l'alimentaire

Le paquet hygiène

Nous voilà en 2006 et, comme prévu, les références réglementaires pour les professionnels de l'alimentaire changent. Il s'agit des règlements n° 852 et n° 853 CE relatifs à l'hygiène des denrées alimentaires et aux règles spécifiques aux denrées animales (applicables au 1^{er} janvier 2006). Quels en sont les axes forts ? Nous sommes toujours dans une obligation de résultats et de responsabilisation du chef d'entreprise. Il est donc impératif de mettre sur le marché des produits sûrs et de pouvoir en donner la preuve. Produits sûrs, avec la mise en place obligatoire d'un système de maîtrise des risques basé sur l'HACCP ou les guides de bonnes pratiques d'hygiène et complé-

Formations

HYGIÈNE ALIMENTAIRE

Les lundis de 14 h à 18 h.
 ■ 13 et 20 mars à Toulouse
 ■ 15 et 22 mai à Saint-Gaudens
 ■ 5 et 12 juin à Toulouse

CONTACT :
J. MICHEL
 05 61 10 47 58
 jmichel@cm-toulouse.fr

té par la formation en hygiène alimentaire du personnel. La preuve est assurée par la traçabilité qui constitue un élément incontournable. Il est impératif de conserver toutes les références des matières premières et ingrédients utilisés pour être capable d'effectuer des retraits ou rappels de lots le cas échéant, en coopération avec les services officiels. Nous attendons la retranscription de ces textes en droit français pour préciser cette approche réglementaire. Pas de craintes tout de même, les règles d'aménagements de locaux et d'hygiène des manipulations resteront inchangées.

POUR EN SAVOIR PLUS :
http://www.agriculture.gouv.fr/spip/actualites.paquet_hygiene_a4786.html



Zoom

Boucherie MRS

Le décret 2005-1219 du 28/09/2005 vous permet dorénavant de demander un ramassage des MRS :

- par quinzaine avec une conservation à une température inférieure ou égale à 10 °C,
- par mois avec stockage au froid négatif (- 18 °C) dans un congélateur réservé à cet effet.



**Votre étude
 personnalisée
 gratuite**

et sans engagement

► **05 62 73 59 73**

► **www.mutuellebleue.fr**



Agences de Toulouse
 1 rue Matabiau 31070 Toulouse Cedex 07
 27 bd Riquet 31000 Toulouse

Siège social : 68 rue du Rocher 75396 Paris Cedex 08
 Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité
 Inscrite au registre national des mutuelles sous le n° 775 671 993

Document non contractuel

* Offre non cumulable, valable jusqu'au 30/04/06 et soumise à conditions.

+0,25

La Banque centrale européenne

a augmenté son taux directeur d'un quart de point le 1^{er} décembre. Conséquence : votre banque répercute la hausse sur vos prêts à taux variable. La BCE a promis qu'il n'y aurait pas d'escalade.

47 %

des chefs de très petites entreprises

interrogées par l'Ifop pour le Baromètre Fiducial en octobre dernier déclaraient que le contrat nouvelles embauches pourrait les encourager à engager de nouveaux salariés.



La croissance repart au troisième trimestre 2005, avec une progression de 0,7 %. Embellie passagère ou reprise durable ? De son côté, le chômage a baissé en octobre pour le 7^e mois consécutif, pour s'établir à 9,7 % de la population active.



Les ministres de l'Économie de l'Union européenne réunis le 6 décembre n'ont pas pris de décision sur l'avenir de la TVA à 5,5 %. La France est pour la poursuite du dispositif, l'Allemagne est contre.

TABLEAU DE BORD

Social

- Smic : **8,03 €/heure**, soit **1 217,21 €/mois**
- Minimum garanti : **3,11 €**
- Plafond mensuel de la sécurité sociale : **2 516 €**
- Barèmes de frais de repas : **7,60 €** ; repas en déplacement : **15,20 €** ; logement et petit déjeuner : **40,60 € (54,80 €** à Paris et dans les départements 92, 93 et 94)
- Taux de chômage en octobre : **9,7 %**

Prix

- Indice des prix à la consommation en octobre : **113,1** (-0,1 % sur un mois) Ensemble des ménages, tabac inclus, base 100 en 1998
- Indice du coût de la construction au 2^e trim. 2005 : **1 276**. Moyenne associée : **1 271,75** (+3,63 % sur un an)

Finance

- Taux d'intérêt Euribor 3 mois (2 décembre) : **2,474**
 - Taux d'intérêt Euribor 12 mois (2 décembre) : **2,756**
- Ces taux servent de base au calcul des financements proposés par les banques à l'indexation des crédits à taux variable.
- Taux fiscal des intérêts de retard : **0,75 %** par mois (9 %/an)

A VOS AGENDAS

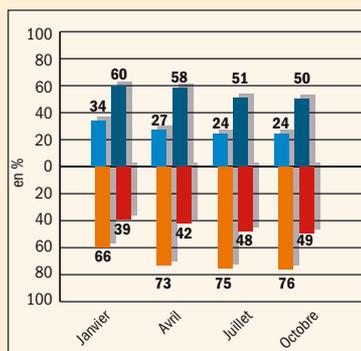
- **15 janvier** : paiement des cotisations Urssaf et Assedic des salariés au titre du 4^e trimestre 2005.
- **15-19 janvier** : déclaration CA3 sur la TVA de décembre 2005 et paiement.
- **31 janvier** : déclaration DADS1 (artisans employeurs).
- **31 janvier** : date limite de changement de régime de TVA ou d'imposition.
- **15 février** : paiement du 1^{er} tiers provisionnel de l'impôt sur le revenu.
- **15 février** : paiement des cotisations Urssaf des travailleurs indépendants au titre du 4^e trimestre 2005.
- **15 février** : versement de la cotisation formation continue des travailleurs indépendants.
- **15-19 janvier** : déclaration CA3 sur la TVA de janvier 2006 et paiement.
- **28 février** : versement aux organismes de formation pouvant venir en déduction de la taxe d'apprentissage (pour les assujettis).
- **28 février** : versement de la cotisation formation continue de vos salariés au titre de 2005 (artisans employeurs).

Ils ont dit...

« On a dit que le régime social des indépendants avait deux ans de retard. Je vous dis que nous avons dix ans d'avance. » **Renaud Dutreil**, ministre de l'Artisanat, lors du lancement du RSI le 7 décembre 2005.

« Environ 60 % d'une classe d'âge passe par le système dual. », l'apprentissage allemand. **Winfried Haidemann**, sociologue à la Fondation des syndicats allemands, dans *Le Monde* du 29 novembre 2005.

Baromètre Le pessimisme gagne



Situation économique en France
 ■ Optimistes
 ■ Pessimistes

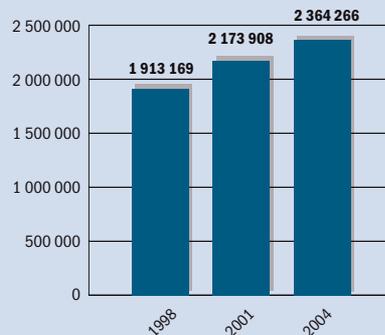
Votre activité
 ■ Optimistes
 ■ Pessimistes

Les artisans, comme les autres chefs de très petites entreprises, ne voient pas l'avenir en rose. Pour la première fois depuis avril 2003, ils sont aussi nombreux à se dire pessimistes qu'optimistes sur leur business. Pas étonnant, avec une perception de la situation du pays qui se détériore de plus en plus... Seuls les professionnels du bâtiment sortent du lot, avec 61 % d'opinions positives sur leur activité et 32 % sur la situation nationale.

SOURCE: BAROMETRE DES TPE/FIDUCIAL/IFOP

Emploi Six ans d'embauche

Selon une étude commandée par l'Union professionnelle artisanale (UPA), le nombre de salariés dans l'artisanat a augmenté de 20 % en six ans pour atteindre près de 2,4 millions de personnes. Cependant, au premier semestre 2005, 36 % des artisans déclaraient avoir du mal à recruter, soit 13 points de plus qu'en 2004.



SOURCE: ETUDE UPA/LTC

Chambre de métiers et de l'artisanat – intercommunalités Un partenariat à construire ou à développer

La CMA a depuis toujours entretenu des contacts et a mené des actions concertées en partenariat avec les collectivités en faveur de l'artisanat local. À titre d'exemples on peut citer : la mobilisation de l'artisanat du bâtiment dans le cadre d'opérations d'amélioration de l'habitat, la promotion de l'artisanat local au sein de manifestations économiques et commerciales, des actions collectives ciblées par secteurs professionnels (filière bois, artisanat d'art...).

Aujourd'hui, l'organisation

des territoires et les compétences nouvelles en matière économique des différentes collectivités incitent la CMA 31 à proposer aux intercommunalités un panel d'outils à la fois pour une meilleure connaissance de l'artisanat mais également d'actions à mener ensemble au service des entreprises artisanales locales existantes ou futures.

La CMA 31 va s'engager dès 2006 dans une démarche de collaboration plus active auprès des communautés d'agglomération, communautés de communes,

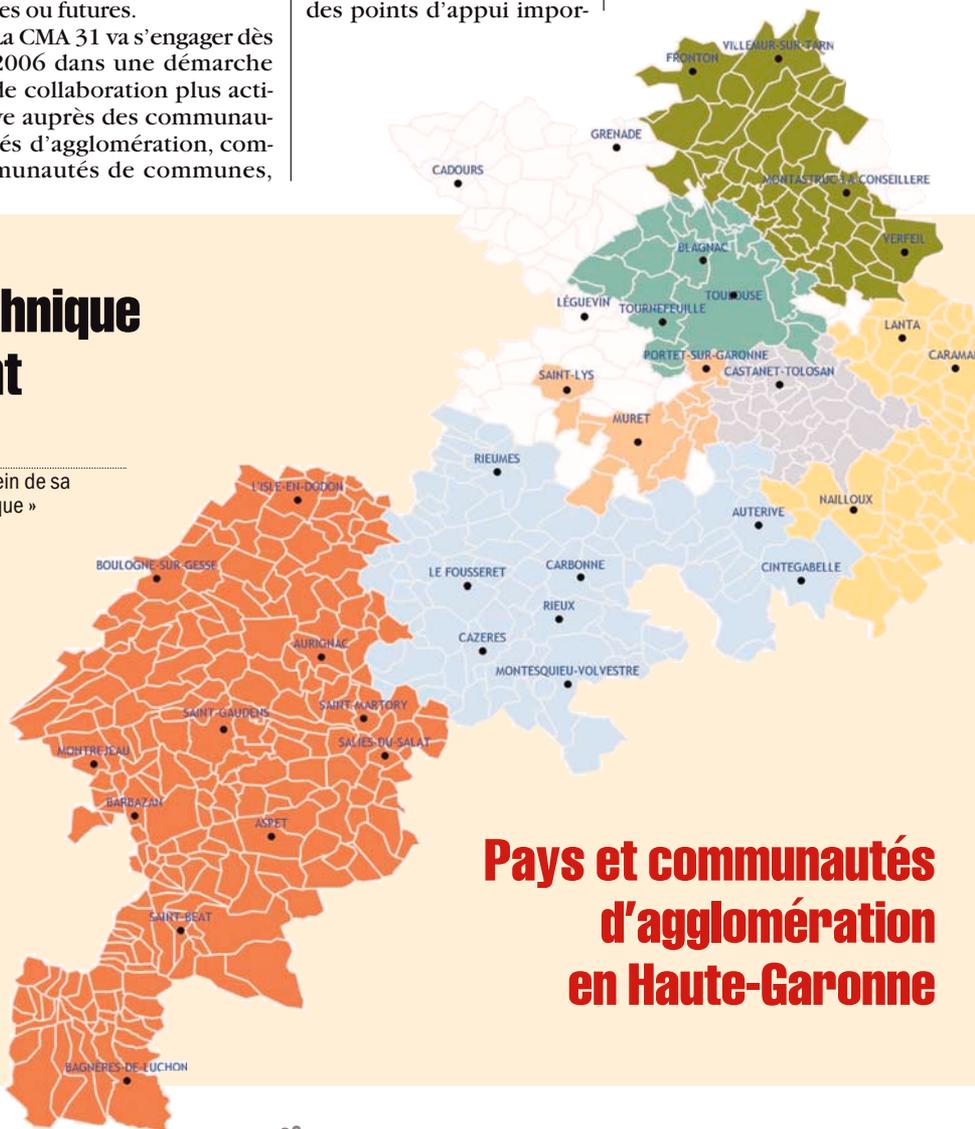
tout en conservant des relations opérationnelles avec les communes notamment sur le volet artisanat-commerce de proximité. À ce niveau, la présence et le travail engagé par les associations regroupant les professionnels locaux (associations d'artisans et commerçants notamment) constitueront des points d'appui impor-

tants. Fondamental également sera le rôle des conseillers consulaires, artisans chefs d'entreprises, représentants de la CMA au sein du territoire apportant à la fois leur connaissance de l'environnement local et des attentes/situations de leurs collègues de la zone.

Nouveau pôle Une équipe technique « aménagement du territoire »

La CMA 31 a décidé la création au sein de sa « direction développement économique » d'un pôle « aménagement du territoire/développement local ». Quatre conseillers et un chargé d'études composent ce pôle :

- Sylviane Granier pour Toulouse ville et le nord-est de la Haute-Garonne,
- Guy Daimé pour le Nord-Ouest et le Murétain,
- François Minot pour les pays du Sud-Toulousain, du Lauragais et du Sicoval,
- Jean François Agnes pour le Comminges,
- David Caruhel chargé d'études pour la Haute-Garonne.



Pays et communautés d'agglomération en Haute-Garonne

Une nouvelle organisation pour les territoires

Le rôle prépondérant des intercommunalités

Lorsqu'on aborde les politiques publiques et les intervenants dans le domaine du développement économique, le paysage pourra sembler confus.

Essayons d'y voir plus clair :

■ Au plus près de l'entreprise : les communes, leur rôle reste important, adapté aux questions de proximité, elles connaissent les besoins locaux.

■ Les groupements de communes ou intercommunalités, communautés de communes et communautés d'agglomération (autour d'une ville de plus de 20 000 habitants) : la loi Chevènement de 1999 leur a confié un rôle important sur le plan du dé-

Point de vue M. Maury, président de la commission des affaires économiques de la CMA 31

La dynamisation des territoires est un des quatre axes stratégiques du plan départemental de développement économique voulu par la CMA 31. La CMA 31 doit porter les attentes, les préoccupations et les spécificités de l'artisanat et affirmer ses positions auprès des décideurs territoriaux à tous les niveaux de décisions et d'action : grands projets structurants, orientations à l'échelle des pays, initiatives des communes et de leurs groupements, autorisations en matière d'équipement commercial...

Elle doit proposer son savoir-faire en termes d'animation économique en direction du secteur artisanal que légitimement elle représente. Aux côtés de l'équipe technique en charge de cette mission, un groupe de travail d'artisans chefs d'entreprise représentatifs de la diversité des territoires (rural, périurbain, ville) sera mis en place dès début 2006 sur ce thème majeur de « l'aménagement du territoire et du développement local ».

veloppement économique, leur permettant de mettre en commun leurs moyens, de décider une taxe professionnelle unique et d'assurer une cohérence sur un territoire à dimension humaine. C'est là sans doute que se situent les décisions concrètes pour les entreprises et le niveau opérationnel de collaboration avec la chambre de métiers et de l'artisanat.

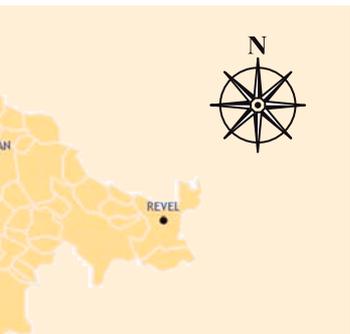
■ Les pays qui regroupent sur un territoire des intercommunalités et/ou des communes aptes à construire un projet de développement homogène : ils assurent la cohérence des initiatives des différentes collectivités.

■ Le conseil général intervient de façon significative en soutien aux collectivités locales (infrastructures routières, création et aménagement de zones d'activités et d'ateliers relais, diagnostics de territoires...), ainsi que pour le maintien des activités et des services en zone rurale.

■ Le conseil régional : collectivité territoriale en première ligne en matière de développement économique pour le soutien aux collecti-

tivités, notamment à la création et l'aménagement d'infrastructures d'accueil d'entreprises, ou les aides direc-

tes et indirectes individuelles ou collectives (orientées vers l'innovation et l'industrie principalement).



- Pays du sud toulousain
- Pays du Girou-Tarn-Frontonnais
- Pays du Laugragais
- Pays de Comminges
- Communauté d'agglomération du Muret
- Communauté d'agglomération du Grand Toulouse
- Communauté d'agglomération du Sicoval

Source : CMA31 2005, INSEE 1999.

PREVIFRANCE

c'est :

- votre Régime Obligatoire
- votre Mutuelle Santé
- votre Maintien de Revenus
- vos Assurances Auto et Habitation
- votre Centre Optique

Se protéger, c'est naturel.

• à TOULOUSE : 80-82 rue Matabiau
11 bis, place int. St Cyprien
45, grande rue St Michel
35, allée Niel

• à MURET : 1, passage du Lioran

• à COLOMIERS : 34, boulevard Pasteur

• à SAINT GAUDENS :

0820 488 588

0,09€ TTC/min à partir d'un poste fixe

PREVIFRANCE

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité
RNM 776930669

Développement harmonieux des territoires L'artisanat, secteur économique majeur

Le rôle moteur des PME, et plus précisément des entreprises artisanales, dans l'économie locale est en voie d'être reconnu. D'abord son poids économique objectif plaide en sa faveur : à l'échelle d'un département comme la Haute-Garonne, c'est 18 500 établissements et 42 000 emplois. L'artisanat est créateur d'emplois alors que les grandes entreprises continuent à connaître des vagues de restructuration, souvent porteuses de plans sociaux sans parler de délocalisation hors de nos frontières. Certes Toulouse et sa région peuvent s'appuyer sur la force de grands secteurs industriels porteurs d'avenir, facteurs de dynamisme, d'emploi, d'arrivée de nouvelles populations et donc bénéficiaires pour l'ensem-

ble de l'économie locale. Les entreprises artisanales remplissent quant à elles une autre fonction fondamentale en contribuant à l'équilibre des territoires, de part leur dispersion géographique, la diversité de l'offre de services et d'activité qu'elles proposent et de fait de la proximité et de la réponse qu'elles apportent aux populations. L'entreprise artisanale, c'est avant tout une entreprise à échelle humaine tant dans sa dimension, son effectif que dans les relations qu'elle va créer et mainte-

nir avec son environnement et en priorité avec sa clientèle. Cette qualité, liée aux individus dirigeants de ces petites structures, est aujourd'hui reconnue comme porteuse de lien social voire de qualité de vie. Les territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains, ont

besoin de la présence de ce tissu de petites entreprises, assurant le maintien et la qualité d'un service pour certaines, assurant quelques emplois pour d'autres, mais toujours contribuant à un meilleur équilibre, une certaine harmonie de vie en société.

Artisanat de production ou services de proximité, des activités intégrées à la vie locale.



VENTE & LOCATION DE BUNGALOWS

- Module adossable & empilable
- Module simple ou isolé, chauffé et climatisé
- A la location et à la vente
- Livré et installé

- Sanitaires
- Stockage outils
- Tous types, tous prix...

- Sanitaires
- Stockage outils
- Tous types, tous prix...

- Démontable
- Récupération à 100%
- Simplification des formalités de projet et de permis de construire



VOTRE BATIMENT EN 24 HEURES

"Disposition de portes fenêtre et électricité après étude des besoins et selon vos critères."



- Superficie de 17 à 525 m²
- Isolé ou non
- Logement
- Atelier
- Entrepôt
- Exposition

Notre métiers
Ecouter - étudier - apporter des solutions
Nos compétences
La conception, la réactivité et notre proximité
Votre contact
(pour votre service 06 74 08 03 74
Rodolphe Limasset)



RN20 lieu dit capy - 31790 Saint Jory • Tél. 05 61 37 03 80 • Fax : 05 61 37 03 13 • www.tovem.com - tovem@tovem.com

ZOOM

Maître artisan Qu'est-ce que c'est ?

Le titre de maître artisan est un titre honorifique et la plus grande distinction professionnelle artisanale obtenue par un chef d'entreprise. Il est attribué par le président ou par la commission régionale de qualification.

Quels sont les critères d'obtention ?

- BM + 2 ans de pratique professionnelle (dans ce cas, le titre est octroyé directement par le président),
 - diplôme équivalent au BM (minimum BP) + 2 ans de pratique professionnelle + module en gestion + module en pédagogie-psychologie (suivis dans le cadre de la formation au BM),
 - 10 ans d'ancienneté en tant que chef d'entreprise artisanale + un savoir-faire reconnu au titre de la promotion de l'artisanat OU + une participation à des actions de formation.
- Dans les deux derniers cas, seule la commission régionale de qualification statuera sur l'obtention de ce titre. (Source : Article 3 du décret n° 98-247 du 2 avril 1998).

Qu'en pensent les « lauréats » ?

M. Milan, boulanger-pâtissier ayant obtenu le titre de maître artisan lors de la session du 4 septembre 2005 : « Personnellement c'est la reconnaissance, l'aboutissement et le plaisir de l'avoir obtenu. C'est également une autre image vis-à-vis de la clientèle, une revalorisation par rapport à ceux qui ne le possède pas mais il faut, malgré cette réussite, toujours travailler plus et mieux pour donner le meilleur de soi ».

BCCEA Une réelle qualification professionnelle de niveau IV

Conjointes d'artisan, valorisez votre implication dans la vie de l'entreprise — ainsi que vos compétences en matière de gestion, organisation et commercialisation en obtenant un diplôme : le brevet de conjoint collaborateur de chef d'entreprise artisanale (BCCEA).

Ingrid Hipeaux, conjointe de monsieur Mena à la boulangerie de Saint-Lys a suivi avec succès cette formation, sur trois ans, à raison d'une journée par semaine : « La décision de m'investir dans le BCCEA s'est imposée d'elle-même, par la nécessité de comprendre la gestion de l'entreprise. Mon conjoint étant trop pris par sa profession, il m'est alors revenu la tâche de suivre tout l'aspect administratif et financier de l'entreprise. Cela a débuté par des formations en in-

formatique qui m'ont donné envie d'aller plus loin dans le domaine de la formation, jusqu'à découvrir le BCCEA. Même si les cours n'étaient pas toujours faciles (surtout en gestion), je suis contente d'avoir reçu cet enseignement. En effet, tout en me permettant de valoriser mon implication personnelle dans la vie de l'entreprise, j'ai acquis plus de rigueur, un meilleur suivi et une meilleure compréhension des documents comptables. Aujourd'hui, je suis capable de dialoguer avec notre expert-comptable et de réfléchir avec notre banquier de l'opportunité d'un investissement ou d'un emprunt. Avoir une approche plus claire sur toutes ces questions comptables et financières me paraît fondamental, car ce sont des do-

M^{me} Hipeaux.

m a i n e s où l'artisan peut rapidement se perdre, perdre du temps et donc de l'argent. Par ailleurs, cet acquis de formation m'a aussi permis de m'impliquer de manière active dans la vie de notre commune car à présent je suis secrétaire de l'association des commerçants et artisans de Saint-Lys. »

Si, comme Ingrid, après plusieurs années passées auprès du chef d'entreprise, vous n'avez jamais eu l'opportunité de valoriser votre expérience professionnelle en tant que collaborateur ou collaboratrice, n'attendez plus et contactez la chambre de métiers et de l'artisanat pour un suivi personnalisé de votre formation.



Brevet de maîtrise Diplôme d'excellence dans l'artisanat

Pour qui ? Pour tous salariés, responsables ou futurs responsables d'une activité artisanale.

Pourquoi ? Permet de délivrer une haute qualification professionnelle, d'obtenir le titre de maître artisan, de créer sa propre entreprise et facilite la reprise d'une entreprise artisanale compétitive.

Comment ? Par l'acquisition de nouvelles méthodes pour manager l'entreprise dans son environnement, appréhender l'évolution des marchés, maîtriser la rentabilité financière, appréhender la gestion des ressources humaines.

Où ? À la chambre de métiers et de l'artisanat.

Quand ? Afin de connaître



Témoignages Valérie Pallarols, coiffeuse à Castanet

« Je dois savoir tout gérer et réaliser en plus le travail. En me permettant de mieux organiser mon entreprise, le BM répond entièrement à mes attentes. Il m'aidera à former au mieux mes apprentis et très prochainement pour l'ouverture de mon deuxième salon. »



Sébastien Menut, titulaire d'un BP tapissier garnisseur à Toulouse

« Je souhaitais une formation complémentaire pour pouvoir créer mon entreprise. Gérer une entreprise artisanale demande une grande polyvalence car le responsable doit s'occuper de la clientèle, des devis, des facturations, des employés et du travail. Je projette de m'installer et de former à mon tour des jeunes pour leur transmettre l'amour de mon métier... »

le calendrier, contacter Marie-Christine Garbay au 05 61 10 47 32.

ANNONCES

Véhicules utilitaires À vendre

Opel Movano F3300 M2 2.2 DTI

60 000 km 07/2003
blanc. Habillage int.
et plancher bois.
Garantie VO 12 mois
12 000 € HT
Financement possible
Tél. : 01 70 95 60 77
Fax : 01 70 95 60 71



**Iveco Benne 35C9 simple
cabine** 09 CV 60 820 km
10 janvier 2001 DA pack
élec. Centralisation.
Prix : 14 000 € HT
Tél. : 03 44 50 90 00.

Aide à la création d'entreprise Piège administratif

Chantal Laurenti, coiffeuse à domicile à Tavernes (Var), ne sait plus à qui s'adresser. Ancienne chômeuse, bénéficiaire de l'aide Accre, elle repère dans l'édition varoise du *Monde des Artisans* n° 47 un article sur l'extension de durée de ce dispositif.

Selon le décret du 29 mai 2005, les micro-entreprises bénéficiaires de l'Accre peuvent en effet rester exonérées de charges sociales pendant deux ans au lieu d'un, à condition que leur revenu professionnel ne dépasse pas le Smic.

« Je rentrais dans les critères, j'ai fait mes

demandes et la mutuelle de santé m'a accordé l'extension, raconte Chantal Laurenti. En l'absence de réponse de la part de l'Urssaf, j'ai téléphoné : une personne m'a dit que c'était bon et qu'on m'écrirait. Deux jours plus tard, je recevais un refus par lettre recommandée, me disant que la mutuelle de santé n'aurait pas dû m'accorder l'exonération. »

Les courriers que l'artisane a transmis à la rédaction montrent bien que les deux caisses sociales ne sont pas d'accord sur sa situation. En attendant, tout est bloqué... Vivement l'interlocuteur social unique pour

les travailleurs indépendants !

« Depuis, j'ai découvert que j'avais droit à des chéquiers-conseils, à l'aide Eden... On ne m'en avait même pas parlé ! On nous encourage à créer des entreprises, et voilà comment on est aidé. Cette fois, je ne lâcherai pas prise », s'indigne Chantal Laurenti.

Recherche pigistes

Le Monde des artisans recherche des journalistes pigistes (toutes régions). Formation économique et/ou juridique. Bonne connaissance du secteur artisanal et des TPE.

CV (et articles) par mail : ctillier@edimetieters.com
ou fax : 01 42 74 28 35

Contact rédaction

Édimetieters. 84 bd Sébastopol. 75003 Paris. Tél. : 06 18 21 70 50.
Fax. : 01 42 74 28 35. E-mail : info@edimetieters.com.

Coupon à retourner

Prénom,nom

Métier

Adresse

Téléphone

Fax

e-mail

Souhaite être recontacté pour apporter à la rédaction son témoignage sur le(s) sujet(s) suivant(s) :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Stratégie d'entreprise | <input type="checkbox"/> Environnement |
| <input type="checkbox"/> Innovation | <input type="checkbox"/> Transmission d'entreprise |
| <input type="checkbox"/> Techniques commerciales | <input type="checkbox"/> Gestion et comptabilité |
| <input type="checkbox"/> Fiscalité et administration | <input type="checkbox"/> Questions sociales |
| <input type="checkbox"/> Statut du conjoint | <input type="checkbox"/> Formation continue |
| <input type="checkbox"/> Apprentissage | <input type="checkbox"/> Matériels |
| <input type="checkbox"/> Loisirs | <input type="checkbox"/> Autres : |

Nouveau

Un répondeur pour les artisans et... les apprentis

Le Monde des artisans et Objectif Pro, le bimestriel des apprentis (lire en page 47) sont vos magazines. Sur chaque sujet, nous voulons savoir ce que vous pensez. Politique, économie, formation, questions sociales, matériels, gestion, loisirs : comment percevez-vous, au sein de votre entreprise, les questions que nous traitons au fil de ces pages ?

Pour vous exprimer dans cette rubrique, vous disposez depuis plusieurs numéros du courrier, du fax, de l'e-mail et de notre coupon-réponse (voir ci-contre). Désormais, vous pourrez également nous laisser un message vocal ou nous envoyer un SMS ! En contactant le 06 18 21 70 50*, vous pourrez témoigner, protester, questionner, interpellier, partager vos réflexions.

* Répondre de la rédaction du Monde des artisans. Communication facturée au tarif normal vers un mobile.

Les correspondants départementaux

Correspondants : D. Pastot (Aisne), A. Aledda (Alpes-Maritimes), A. Beaufey (Ardennes), S. Richard (Ariège), M. Lourmière (Aude), C. Bonnefous (Aveyron), C. Pradal (Calvados), A.-C. Mendez (Corse du Sud), B. Charasse (Eure-et-Loir), C. Vairretti (Haute-Garonne), M. Fuego (Gers), S. Legros (Loire-Atlantique), C. Tagliaferri (Lot-et-Garonne), J.-M. Chevalier (Lozère), M. Thibert (Nièvre), E. Deschamps (Nord), B. Desessart (Oise), V. Jouineau (Pyrénées-Orientales), M. Garino (Savoie), M. Rodrigues (Seine-et-Marne), C. Dellezay (Deux-Sèvres), D. Priest (Var), G. Klejwegt (Vienne), L. Delafosse (Val-de-Marne).

UNE REMARQUE ?
REDACTION
06 18 21 70 50
UNE QUESTION ?

Contrat nouvelle embauche **Cela** revient-il plus cher ?

Nous parlons effectivement beaucoup du contrat nouvelle embauche dans *Le Monde des Artisans* et continuerons à en parler, tant que les artisans nous le demanderont. Nous reparlons un peu plus concrètement du CNE dans ce magazine. Il est vrai que le contrat nouvelle embauche peut revenir un peu plus cher à l'entreprise qu'un licenciement classique : en cas de licenciement, l'employeur paie une indemnité de précarité de 8 % de ces salaires bruts au salarié et 2 % aux Assedic, soit un total de 10 %, alors que les indemnités de licenciement minimales pour un CDI ne s'élèvent qu'à un 10^e de mois par année de présence. Ainsi, « remercié » au bout d'un an et demi, un salarié en CNE payé 2 000 euros bruts par mois coûtera à l'entreprise 3 600 euros, celui en CDI licencié au bout de la même période 200 euros. Par contre, et c'est pour cette raison que le CNE a été créé, il est difficile de justifier — même s'il est évident pour vous — un licenciement lorsque l'employé est en CDI. Là où réside le véritable intérêt du CNE, c'est que justement, vous n'avez pas à le justifier.

Mesdames, Messieurs,

Dans votre dernier numéro du *Monde des Artisans*, vous parlez du contrat nouvelle embauche (CNE), mais il y a beaucoup de points qui restent peu clairs d'autant que nous entendons ça et là beaucoup de choses sur ce contrat. On m'a par exemple dit que si l'on licencierait un salarié durant les deux premières années, cela coûterait plus cher à l'entreprise qu'un licenciement lors d'un CDI classique. Depuis l'apparition du CNE, je pense plus à recruter qu'auparavant, mais je voudrais en savoir un peu plus avant.

Olga G., couturière (75)

A LIRE

Manga Un pain c'est tout

Apprenti boulanger et héros de manga* à succès ? C'est possible ! Les Éditions Delcourt



viennent de publier en français, le 1^{er} volume de *Yakitate Japan* (sous-titré *Un pain c'est tout*) qui

raconte les aventures de Kazuma Azuma, jeune apprenti boulanger japonais tombé amoureux fou du pain au contact d'un artisan... et qui rêve de créer le Ja-pan, « un pain qui fera la fierté des Japonais ». Ce manga, qui connaît un véritable succès au Japon, raconte avec réalisme le dur apprentissage du métier, la passion et la fierté qui en découlent. À offrir à tous les apprentis boulangers...

* Bande dessinée japonaise
Éditions Delcourt 5,75 euros
Tél. : 01 56 03 92 32

POUR VOTRE PUBLICITÉ

Édimétièrs
(Groupe ATC)

84 bd de Sébastopol
75003 Paris

ÉDITION NATIONALE

Mathieu Tournier

Tél. : 01 42 74 28 73
Fax : 01 42 74 28 35

m.tournier@editions-mirabelle.com

ÉDITIONS DÉPARTEMENTALES

Édimétièrs

Cédric ou Thierry Jonquières

Tél. : 06 10 34 81 33
Fax : 05 61 59 40 07

thierry.jonquieres@wanadoo.fr



ABONNEZ-VOUS AU MONDE DES ARTISANS

BULLETIN D'ABONNEMENT À RENVOYER AVEC VOTRE RÈGLEMENT À

ÉDIMÉTIÈRS - SERVICE ABONNEMENTS
23 RUE DUPONT DES LOGES - 57000 METZ

OUI, je m'abonne au *Monde des artisans* pour deux ans
(12 numéros) au tarif spécial de 8€ seulement*
au lieu de 12€ (prix au numéro)

Nom : Prénom :

Profession : Nombre de salariés :

Adresse :

.....

Code postal [] [] [] [] [] Commune :

Tél. : E-mail :

* Offre valable jusqu'au 31/12/06. En application de la loi n° 78-17 du 6 juin 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant reproduites ci-dessus. LMA vous précise qu'elles sont nécessaires au bon traitement de votre abonnement

ET AUSSI...

Sud-est de Toulouse Communauté du Sicoval

Dans le cadre de son schéma de développement du tourisme et des loisirs de proximité, le Sicoval met à disposition une bâtisse et son terrain en vue d'y développer des activités privilégiant un lieu d'échanges et de convivialité : La Maison du Canal – Canal du Midi à Deyme, surface bâtie 80 m², sur parcelle de 1 200 m².

Critères d'appréciation : valorisation du patrimoine local et du canal du midi, viabilité financière du projet, diversification des activités proposées.

EN SAVOIR PLUS :
<http://www.sicoval.fr>

Rieux-Volvestre Maison de village

Artisans d'art, la commune de Rieux-Volvestre propose à la location, en plein cœur du bourg, une maison de village de deux étages (150 m²) parfaitement adaptée à l'exercice d'une activité d'artisanat d'art.

CONTACT :
M. PATRICE GASC,
office de tourisme
de Rieux-Volvestre,
9 rue de l'Evêche,
31310 Rieux-Volvestre,
Tél./fax : 05 61 87 63 33

ZFU* Possibilités d'installation

La ZFU propose des possibilités d'installation aux créateurs d'entreprises et aux entreprises artisanales en activité (transfert) à travers deux initiatives complémentaires.

La pépinière TPE du Grand Toulouse



Dans l'attente de la création d'une pépinière d'entreprises polyvalente (activité/bureau) prévue en 2007 à Bordelongue (route de Seysses) destinée aux très petites entreprises en création ou aux porteurs de projet, la communauté d'agglomération du Grand Toulouse ouvre dès début 2006 un espace « pépinière » au 99 route d'Espagne, au sein de l'immeuble « Portes d'Espagne » (ex EDF). Cette offre consiste en la location de bureaux équipés en espace commun (occupation modulable), tarif de 75 € à 125 € selon formule. Des services au forfait ou à la consommation sont proposés. La pépinière accueille les jeunes entreprises pour une durée maximale de 18 mois.

Locaux artisanaux Bordelongue (route de Seysses)

La Ville de Toulouse et la Setomip, en partenariat avec la chambre de métiers et de l'artisanat construisent un ensemble de 14 locaux d'activité (1^{re} tranche) de 150 m² (possibilité de location jusqu'à 300 m²) avec possibilité de bureaux en mezzanine particulièrement adaptés aux activités artisanales. La disponibilité est prévue pour début 2007 et les candidatures sont d'ores et déjà recevables.

Les entreprises de production d'au moins 3 ans, non bruyantes et polluantes seront prioritaires.

* La zone franche urbaine couvre les quartiers sud-ouest de la ville de Toulouse, en accès direct à la rocade ouest, et ouvre sous certaines conditions à des mesures d'exonérations fiscales et sociales pour une durée de 5 ans avec sortie dégressive.

RENSEIGNEMENTS :

- CMA31 : 05 61 10 47 22
- GRAND TOULOUSE : 05 34 41 59 40
- ESPACE ZFU : 05 61 16 09 05

Carbonne Hôtel d'entreprises « Activestre »

La communauté de communes de Volvestre a construit à Carbonne, en accès direct à l'auto-route A64, des locaux destinés en priorité à l'accueil d'activités artisanales.

D'une surface de 250 m², doté d'un bureau intégré et de sanitaires, chaque local est fonctionnel et proposé à la location au tarif de 875 €HT. Activestre, c'est aussi un parc d'activités bénéficiant du label « haute qualité environnementale » offrant des lots à partir de 1 500 m² dans un environnement de qualité.

Un suivi accompagnement est assuré par l'équipe d'animation et la commission économie de la communauté de communes en partenariat avec la CMA 31.

CONTACT : 05 61 90 80 70



OUVERTURE
PROCHAINE



CRÉATEURS REPRENEURS D'ENTREPRISE
Mener à bien son entreprise
passe par une anticipation de tous les risques.

ÊTRE À VOS CÔTÉS, c'est aussi
être un partenaire de confiance, dès le début.

Créateurs repreneurs d'entreprise, nous vous accompagnons à tous les moments clés.

• LORS DE LA PHASE DE CRÉATION

→ Votre conseiller vous guide en matière d'assurance, il se déplace dans vos locaux pour évaluer et répondre à l'intégralité de vos besoins.

→ Le guide "Créateurs repreneurs d'entreprise" vous apporte informations et conseils pratiques.

• AU COURS DE VOTRE ACTIVITÉ

→ Nous vous offrons 3 années d'assistance juridique gratuites.

→ Nous nous engageons à vérifier avec vous que vos garanties sont adaptées à l'évolution de votre activité (une fois par an pendant les 3 premières années).

**Vous souhaitez rencontrer un conseiller
MAAF Professionnels pour obtenir
gratuitement et sans engagement de votre part
une étude personnalisée.**

→ Appelez le

N° Indigo 0 825 325 350

(0,12 € TTC/min)



la référence qualité prix

Jean Arthuis, sénateur UDF **« La TVA est un impôt d'avenir »**

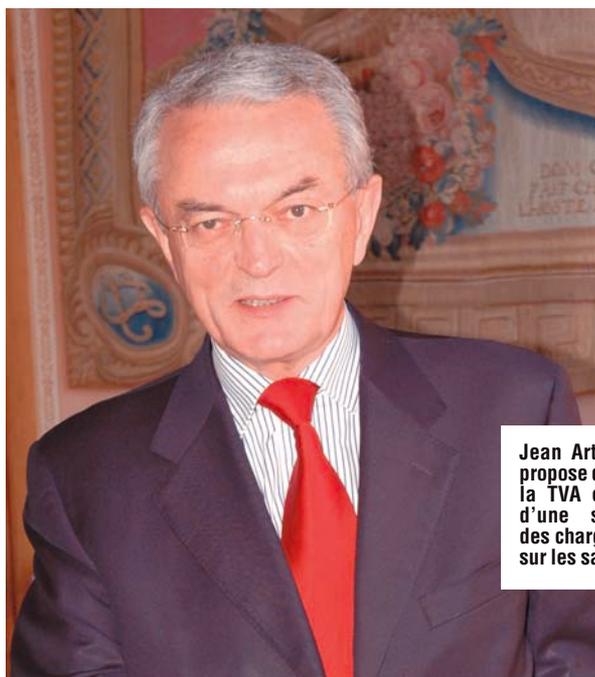
Jean Arthuis, président de la commission des Finances du Sénat et ancien ministre de l'Économie et des Finances, propose une vision à contre-courant : au lieu de diminuer la TVA et d'augmenter les charges sociales, fusionnons-les en une « TVA sociale ».

Le Monde des Artisans : Quel bilan tirez-vous de la TVA à 5,5 % dans le bâtiment ?

Jean Arthuis : C'est une mesure ponctuelle qui a sans doute stimulé l'activité chez les artisans du bâtiment et a contribué à ramener dans la légalité certains travaux qui allaient jusque-là dans l'économie parallèle. Mais je suis plus circonspect sur ce dernier effet : les charges sociales aussi affectent le travail au noir. Je voudrais donc qu'on ait une réflexion plus globale : interrogeons-nous sur l'adéquation entre les prélèvements obligatoires, la vie économique et l'emploi.

LMA : Que constatez-vous ?

J. A. : Nous maintenons un niveau élevé de prélèvements obligatoires sur le travail, acquitté par les entreprises, ainsi que des impôts de production. Qu'est-ce qui justifie que l'on finance une politique de santé ou de la famille par des cotisations patronales assises sur les salaires ? Elles pèsent sur ceux qui emploient et produisent sur le territoire national. Alors que l'économie est mondialisée et que bon nombre de productions peuvent être délocalisées (vers l'étranger ou vers l'économie parallèle), seuls ceux qui produisent en France sont imposés. C'est une fiction de penser que certains impôts sont payés par les ménages et d'autres par les entreprises. Ces derniers sont répercutés dans les prix que payent les ménages. L'impôt de l'avenir est celui qui est



Jean Arthuis : « Je propose d'augmenter la TVA en échange d'une suppression des charges sociales sur les salaires. »

supporté par les citoyens, sur les revenus, la consommation et le patrimoine.

LMA : C'est là qu'intervient votre proposition de « TVA sociale »...

J. A. : Nous pouvons augmenter la CSG ou l'impôt sur le revenu, mais les États se font déjà concurrence sur les barèmes d'imposition. Sur le patrimoine, on voit avec le débat sur l'ISF que l'on a fait le plein. La TVA, impôt de consommation, est un impôt d'avenir. Je propose donc de l'augmenter (par exemple de 5,5 % à 10 % ou 12 % pour les travaux de rénovation), en échange d'une suppression des charges sociales sur les salaires. Ainsi, les prix hors taxes baisseront du montant des cotisations sociales et le prix TTC ne changera pas.

Les produits et services français seront plus compétitifs à l'exportation.

LMA : Les règles européennes permettent-elles de telles réformes ?

J. A. : Nous n'échapperons pas à cette évolution. L'Allemagne s'apprête à relever son taux de TVA. On ne peut pas attendre que l'Union européenne règle tout à notre place. Lançons déjà le débat en France. J'attends de l'Europe qu'elle se refonde autour d'un pouvoir politique réel et devienne un lieu de coordination des politiques économiques.

LMA : Comment faire accepter cette révolution ?

J. A. : Prenons l'exemple d'un prothésiste dentaire.

Hier, il travaillait avec le dentiste voisin. Aujourd'hui, on peut numériser une empreinte dentaire et passer commande à un prothésiste asiatique. Mais ce soir, un artisan de la Mayenne peut aussi envoyer ses pièces comptables en Inde pour qu'elles y soient traitées dans la nuit. Des pans entiers de notre législation fiscale et sociale doivent changer. Certains s'opposent à toute hausse de la TVA ; mais on ne peut pas continuer à pénaliser le travail ! Qu'est-ce qui fait le drame des banlieues ? L'absence de travail. Il ne peut plus être pris en otage par le financement de la protection sociale.

LMA : Aujourd'hui, ce sont les représentants des employeurs et des salariés qui gèrent le produit des cotisations sociales...

J. A. : Il faut redéfinir le rôle des partenaires sociaux. Actuellement, c'est l'État qui garantit le déficit de la Sécurité sociale et l'on transfère des ressources fiscales à son financement, quoi qu'on dise. Les artisans doivent prendre conscience que le pouvoir d'achat de leurs clients est financé en grande partie par les déficits publics. Le budget de l'État, la Sécurité sociale et l'assurance chômage cumulent un déficit de 70 milliards d'euros. Ce n'est pas une paille et ça ne pourra pas durer éternellement.

Propos recueillis par Thomas Hubert

Dès le 12 décembre
GRATUIT
dans les CFA !

LE PREMIER MAGAZINE **100 % APPRENTIS**

Les formations,
les établissements,
les réussites...

Les conseils,
les dossiers...

Leurs images,
leurs histoires :
le style de vie
apprentis.

Pour recevoir
directement
objectif Pro
dans votre boîte
à lettres...



Abonnez-vous à **OBJECTIF PRO**

BULLETIN D'ABONNEMENT À RENDRE À EDIMÉTIERS

EDIMÉTIERS • SERVICE ABONNEMENTS • 23, RUE DUPONT DES LOGES • 57000 METZ

Cachet de l'organisme ou signature :

Contacts

Edimétiens 01 42 74 28 78

- Régie publicitaire
Mathieu Tournier
- Rédaction
Thomas Hubert
- Partenariats
François Bussac

Bulletin
d'abonnement

OUI, je m'abonne à *Objectif Pro* pour un an (6 numéros)
au tarif de 15 € seulement*.

Nom : Prénom :

Profession :

Adresse :

Code postal Ville :

Tél. : Fax :

E-mail :

*offre valable jusqu'au 31/03/06.
En application de la loi n° 78-17 du 6 juin
1978, vous disposez d'un droit d'accès et
de rectification aux informations vous
concernant reproduites ci-contre.
Edimétiens vous précise qu'elles sont
nécessaires au bon traitement de votre
abonnement.

Vous avez toujours voulu prendre les rênes mais pas tous les risques.

PRÊT SOCAMA TRANSMISSION-REPRISE D'ENTREPRISE

JUSQU'À 100 000 €

CAUTION ET GARANTIES LIMITÉES

Vous souhaitez reprendre une entreprise ? Franchissez les obstacles grâce à la Banque Populaire. Le Prêt SOCAMA Transmission-reprise vous apporte le financement nécessaire, tout en protégeant votre patrimoine*. Le montant des garanties est limité à seulement 25 % du montant initial du prêt. Une exclusivité Banque Populaire pour vous lancer l'esprit tranquille.



Pour ces opérations, la SOCAMA bénéficie de la contre garantie du FEI. Le Fonds européen d'investissement gère ce programme pour le compte de la Commission européenne dans le cadre de son plan pluriannuel en faveur des petites entreprises.



*Prêt allant jusqu'à 100 000 €. Sous réserve d'acceptation du dossier par la Banque et par la SOCAMA. En cas de défaillance, le recours de la Banque à l'encontre de l'emprunteur s'exerce sans limitation sur les biens affectés à l'exploitation de son entreprise, mais est limité à 25% du montant initial du prêt sur ses biens hors exploitation.